

au cœur du social

OPTIONS

**NOUS SOMMES
CHARLIE**

**APRÈS
LES ATTENTATS**

Entretien avec
Michel Tubiana

Page 10

CLIMAT Changer d'ère

Dix mois avant la conférence Paris-Climat, le mouvement syndical se mobilise autour d'enjeux liant emploi et environnement. **Pages 16 à 27**

Safran, un groupe français, une réussite mondiale



Logo humain réalisé par
3000 ingénieurs et cadres,
rassemblés pour une journée
d'intégration Safran.

66 300 collaborateurs, dont **60 %** en France,

6 000 recrutements en 2014,

6 000 stagiaires et apprentis,

+ de 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont **75 %** exportés,

12 % de notre chiffre d'affaires pour la recherche,

15 % du capital détenu par les salariés.

Des trains d'atterrissage aux moteurs et nacelles d'avions, d'hélicoptères et de lanceurs, du câblage aux systèmes de navigation, de la transmission de puissance à la reconnaissance biométrique, nos équipements sont à la pointe de l'innovation et de la technologie.

L'innovation et les talents : les moteurs de notre futur.



KEY MISSIONS, KEY TECHNOLOGIES, KEY TALENTS

 **SAFRAN**
AEROSPACE · DEFENCE · SECURITY

Au travail, je cherche toujours Charlie

Plus de 4 millions de manifestants

se sont retrouvés soudés par le slogan «*Je suis Charlie*». Cette mobilisation a été portée par les valeurs de pluralité et de laïcité qui constituent le socle de la république. Le rappel, aussi dramatique soit-il, de ces fondamentaux exhume les outils aptes à résoudre les problèmes de notre temps, sa crise «civilisationnelle», en affirmant la liberté d'expression et le refus du racisme et des discriminations comme ciments du vivre-ensemble.

Cette mobilisation a largement dépassé nos frontières, avec près de cinquante chefs d'État dont des dictateurs patentés. Maintenant que Viktor Orbán, Ali Bongo, Sergueï Lavrov et tous les amis ont dit «*Je suis Charlie*», il va falloir qu'ils s'expliquent sur leur refus des libertés dans leurs pays. La CGT s'est d'autant plus impliquée dans ce mouvement national qu'elle conjugue liberté d'expression et réponse aux exigences sociales.

Dans ce contexte, le projet de loi «Macron» résonne encore plus comme un flagrant paradoxe. Il se situe à contre-courant des droits nécessaires à la libération de l'expression, à la maîtrise et la reconnaissance de son travail, au respect de la santé des travailleurs. Plus qu'une étape supplémentaire dans la régression des droits sociaux, ce projet de loi place le Code du travail structurellement sous la dépendance du droit des affaires financières, que ce soit à travers l'extension du travail du dimanche, la casse des conseils de prud'hommes, de la médecine du travail, de l'inspection du travail, la libéralisation du transport en car.

La loi «Macron» sanctuarise l'immunité des entreprises. Elle vide de son contenu la loi de 2013 instaurant une protection des lanceurs d'alerte contre des malversations financières. En effet, le projet de loi prévoit d'introduire un arsenal répressif contre quiconque révélera, ou détournera, toute information protégée au titre du secret des affaires. Le droit des Irap et des salariés à accéder aux informations sur la situation des entreprises est remis en cause. On empêche les salariés de débattre des choix stratégiques, de porter des projets de reprise. Au travail, je serai Charlie, mais sous contrôle, avec des garanties collectives et des droits d'expression de plus en plus restreints et soumis aux droits des affaires financières. C'est pourquoi l'Ugict-Cgt appelle les salariés :

- à se mobiliser et à combattre le projet de loi «Macron» dès le 26 janvier;
- à poursuivre le débat pour l'obtention de nouveaux droits afin de leur donner la parole et qu'ils se réapproprient leur travail.



Marie-José Kotlicki
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

7 **Terrorisme** Une levée en masse, des questions

8 **11 janvier 2015**



DENIS ALLARD / MAXPPP

10 **L'urgence**

du « vivre ensemble »

Entretien avec Michel Tubiana, avocat à la cour, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme.

12 **Licenciements**

Une « sécurisation » renforcée

Dialogue social

Négociations en suspens

13 **Grèce**

La rigueur ou le chaos, vraiment ?

Intermittents

Spécificité reconnue

Salaire minimum

Les salariés allemands aussi

14 **Santé**

Le tiers payant généralisé, une avancée sociale

15 **Belgique**

Grève historique contre l'austérité

Europe

Une directive sur les informations non financières

Investissements

Travailler dans des entreprises chinoises

ENCARTS CENTRAUX

- Options *Mines-Energie* (16 pages)
- Options *Santé* (4 pages)

focus

CLIMAT
Changer d'ère

Pages 16 à 27 L'usine propre, ce n'est plus de la science-fiction. Mais le seul pilier de l'innovation est insuffisant pour créer les conditions d'un réel « développement humain durable ».

L'enjeu climat mobilise le syndicalisme mondial et européen. Parce qu'il engage l'avenir de l'humanité et parce qu'il implique des enjeux économiques et sociaux. La Cés a rendu public un train de propositions et, en France, la transition énergétique nourrit l'agenda revendicatif de la Cgt.

Le syndicalisme se mobilise pour approfondir le débat avec les salariés et peser dans les choix nationaux et internationaux : pour une « transition juste », qui ne laisse plus les profits à court terme prévaloir sur la qualité de l'environnement et des emplois.



PIERRE ROBERT / MAXPPP

Notre table ronde avec Marie-Claire Cailletaud, Fabienne Cru-Montblanc, Dominique Launay, Anabella Rosemberg et Valérie Géraud.

BULLETIN D'ABONNEMENT

● Options (mensuel, 10 numéros par an):

Edition générale 32 €

Edition avec encart professionnel 39 €

● **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**

● Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €

● **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**

263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex

Tél. : 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33

Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains

28 Orange

La Cgt au contact du réseau de boutiques



MAXPPP

30 Plasturgie

Des cadres débutants au rabais

31 Migrants

Europe à la dérive, voguent les galères...

32 Bloc-notes

Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



MARLENE AWAAD / MAXPPP

33 Masso-kinésithérapie

Quatre ans de formation initiale reconnus

34 Urgences

Un accord historique

droits

35 Procédure disciplinaire et procédure pénale

Deux voies d'action autonomes

36 Santé au travail

Des arrêts à connaître !

hors champs

38 Nîmes Photographie

Suzanne Lafont saisit le monde en situations

39 Normandie Tableaux nichés au sein des églises

40 Exposition

Du négoce sur mer à travers les âges



DRASSM-MCC

platines

43 Beethoven Sonates pour violoncelle et piano

Hvorostovsky The Bells of Dawn

bouteilles

43 Bonne année 2015

lire

44 Les polars FAUX-SEMBLANTS Bonne année, bons prix

45 Les romans CONTES INTIMES Des hommes dans l'histoire

hors champs

46 Arctique

Le nœud gordien



KAO HONKANEN / MAXPPP

48 Réactions en chaîne

sélection

49 Les livres du mois

grilles

50 Echecs et mots croisés

à propos

Charlie : le chagrin, la colère, la riposte

Notre chagrin est immense et notre peine, une plaie à vif. La tuerie terroriste perpétrée à *Charlie Hebdo* nous a privés brutalement, sauvagement, d'amis et de collègues. Aujourd'hui encore, elle nous brise le cœur. Nous les connaissons – Charb, Tignous, Wolinski, Bernard Maris –, intimement ou non. Charb était à la fois un ami – un de ceux avec qui l'on peut s'engueuler en toute franchise – et un collaborateur régulier d'*Options*. Il y avait remplacé au crayon levé en 1996 un autre ami commun, Siné, surchargé de tâches. Au fil des numéros s'était établi une solide routine d'envoi d'un article et d'un retour illustré, souvent cruel, toujours drôle. La veille de l'attentat qui l'a arraché à notre affection, il nous avait envoyé son dessin, son dernier dessin, que nous publions ci-contre. Nous n'avons pas fini d'en rire, pas fini d'en pleurer, pas fini d'enrager. Car le meurtre dont il a été la cible, avec ses collègues, visait la liberté d'expression, la liberté de la presse, la démocratie.

Nous ne partagions pas toutes les orientations – voire les obsessions – éditoriales de *Charlie Hebdo*; mais elles étaient parties prenantes du débat public. Elles nous secouaient, interpellaient nos certitudes et, ce faisant, alimentaient notre intelligence collective, fût-ce en faisant grincer nos dents. Les fanatiques sanguinaires qui ont martyrisé leurs corps à coups de balles visaient ce processus de débat et les libertés, les valeurs qui y sont attachées. Leur violence nous rappelle que les unes comme les autres sont toujours à défendre, singulièrement face au terrorisme qui est l'expression la plus repoussante de ce que nous combattons comme journalistes, comme syndicalistes, comme citoyens.

Car la terreur ne vise qu'à empêcher la pensée de se déployer librement, qu'à imposer sa façon de penser le monde. Elle entend sidérer le débat public et la formulation d'alternatives au statu quo, délégitimer la controverse, la confrontation démocratique; elle vise à imposer des vérités prétendument absolues; autrement dit, à imposer une domination idéologique sans partage. Ce projet dictatorial est mortifère, au sens figuré comme, hélas, au sens propre. C'est particulièrement vrai lorsque les vérités en question se targuent d'une autorité religieuse révélée, prétendant surplomber l'ensemble des droits et libertés qui fondent le contrat social des démocraties.

Pour le dire simplement mais gravement, la terreur qui a frappé nos amis et collègues visait à faire peur et faire taire. Les manifestations qui en ont suivi signent, pour le moment, son échec.



Le dernier dessin de Charb pour *Options*.

Face à une haine sans partage, la fraternité

Chagrin et colère, comme la liberté, ne se divisent pas. Ils constituent un même et unique hommage à toutes les victimes des attentats: agents de police tombés dans l'action, otages pris dans le massacre antisémite de l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes. Ces personnes, assassinées par des artisans imbéciles en intolérance, nous sont consubstantielles; elles participent de ce que nous sommes, comme individus, comme peuple et comme destin et leurs morts nous diminuent autant qu'elles nous endeuillent. Elles nous rassemblent aussi, face aux deux pièges tendus par le terrorisme: la peur et la haine. La véritable levée en masse à laquelle la Cgt et ses organisations ont participé atteste d'un refus de la peur; l'opinion publique a choisi de s'insurger face à l'adversité en inondant l'espace public, réseaux sociaux compris, en prenant partie pour la liberté et en repoussant la loi de la peur, l'autocensure et le joug de moralisateurs voulant substituer leur étroitesse d'esprit à la raison démocratique. Cette mobilisation s'est opérée à l'exclusion de toute expression haineuse, de tout rejet de l'autre, de tout appel à la vengeance et au meurtre. La seule voix qui ait porté cette option, en prônant le rétablissement de la peine de mort – celle de Marine

Le Pen – a été, de fait, marginalisée. Il reste à faire en sorte que cet élan de courage et de générosité se prolonge dans la durée en veillant à ce qu'il ne soit ni détourné ni instrumentalisé. Car il serait naïf de croire qu'un élan d'unité nationale suffise, en soi, à gommer les problèmes de fond, les débats nécessaires sur la politique extérieure de la France, la place de l'islam en France, la fragmentation sociale, les politiques de la ville et l'impact de tout cela sur la vision d'eux-mêmes qu'en retirent de jeunes Français.

L'unité nationale n'est pas l'union sacrée

La Une d'*Options* s'orne de l'inscription « Nous sommes Charlie ». Ce brassard noir signe notre deuil, notre colère, notre mobilisation. Mais il ne fait pas programme. Et rien ne serait pire que de voir se développer – comme cela

semble hélas être le cas – une sorte de réorganisation de l'espace politique qui distinguerait ceux qui « seraient Charlie » de ceux qui ne le seraient pas. Cela reviendrait à adopter le même système de pensée binaire qui conduit les terroristes de l'anathème à l'assassinat. La démocratie ne se construit pas avec des « Charlie » mais sur la base de valeurs et de fonctionnements qui, justement, font place à la

différence, à la contradiction et, plus important encore, à la confrontation. Rien ne serait donc plus malsain que d'enfermer nos débats dans le deuil, fût-il consensuel, et d'entrer dans un jeu de fragmentation et de stigmatisation. D'autant que, si les manifestations ont exprimé une France solidaire et démocratique, les attentats antisémites et islamophobes qui se sont multipliés disent clairement que la haine est là et passe à l'acte, attisant des peurs, des divisions et des affrontements. Pour exorciser ces catastrophes en cours et à venir, nous avons besoin, au-delà de protestations d'allégeance, d'impulser des débats et de leur donner une orientation en phase avec les valeurs de libération qui sont les nôtres.

Parmi les textes, tribunes et réactions publiées dans la presse – signé d'un collectif d'enseignants du 93* – souligne que les victimes étaient leurs frères et leurs assassins, leurs élèves. D'où leur question : comment nos enfants ont-ils pu tuer nos frères ? C'est à cela qu'il faut apporter des réponses. Cela suppose de se pencher non sur « l'islam » mais sur l'ensemble des fractures profondes qui taraudent de longue date l'égalité et le vivre ensemble.

Cela demande évidemment vigilance et mesures de protection ; mais surtout d'énormes efforts sur le terrain social, sur le terrain économique, sur le terrain de la justice et de la démocratie.

Pierre TARTAKOWSKY

* <www.lemonde.fr/idees/article/2015/01/13/comment-avons-nous-pu-laisser-nos-eleves-devenir-des-assassins_4555061_3232.html>

TERRORISME UNE LEVÉE EN MASSE, DES QUESTIONS

LA MOBILISATION UNITAIRE EST TRAVERSÉE DE VISÉES STRATÉGIQUES, DE CONCEPTIONS DE LA DÉMOCRATIE ET DU SÉCURITAIRE, LOIN D'ÊTRE CONVERGENTES.



FACUNDO ARRIZABALAGA / MAXPPP

Trois, quatre millions de manifestants ? A ce niveau de mobilisation, ce n'est plus une manifestation, c'est une levée en masse. Le 11 janvier, l'espace public a été envahi par des foules rassemblées derrière le mot d'ordre « Nous sommes Charlie » en solidarité avec les dix-sept victimes des attentats de *Charlie Hebdo*, de Montrouge et de l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes. Les défilés se structuraient autour de la défense de la liberté de la presse, du refus de la peur, du refus également de toute instrumentalisation haineuse. A Paris, les familles et proches des victimes et les syndicats de journalistes ouvraient un défilé marqué par la présence gouvernementale, dans le droit fil de la décision d'un deuil national. La présence d'une cinquantaine de chefs d'Etat traduisait une dimension de solidarité salubre mais s'inscrivait aussi, de fait, dans la vision convenue d'une « croisade antiterroriste » à l'américaine dont l'expérience montre qu'elle a été jusqu'à présent plutôt contre-productive. Véritable fausse note, on comptait parmi les chefs d'Etat présents quelques figures connues pour leur politique répressive en matière de liberté de la presse. Les syndicats de journalistes (Snj, Snj-Cgt, Cfdt-Journalistes), avec leurs fédérations Fij (internationale) et Fej (européenne) s'en sont d'ailleurs émus : « *Comment ne pas être interloqués par la présence, dans la marche parisienne, dans le carré des Vip, du Président gabonais Ali Bongo ; d'Ahmet Davutoglu, Premier ministre de Turquie, l'une des plus grandes prisons de journalistes ; de Benjamin Netanyahu, le Premier ministre d'Israël où seize journalistes palestiniens ont été tués en 2014 par les forces de sécurité ; de Sergueï Lavrov, chef de la diplomatie d'une Russie qui musèle sa télévision et réprime de nombreux confrères ; de son homologue des Emirats arabes unis, où l'on peut être emprisonné pour un tweet, cheikh Abdallah ben Zayed al-Nahyane... Mais encore par celle de Viktor Orbán, le Premier ministre hongrois, qui a fait main basse sur les médias de son pays.* »

Un rappel à assurer à la démocratie les moyens de mener ses débats, sans peur ni haine. Tel est le challenge. L.S.

11 JANVIER

DES MILLIONS DE MANIFESTANTS

Des marées humaines ont investi les rues et l'espace public partout en France lors du week-end qui a suivi les attentats. Dans la seule journée du 11 janvier, près de 4 millions de manifestants ont été dénombrés. Des villages aux plus grandes villes, leur volonté était de témoigner de leur solidarité avec les victimes, mais aussi de ne céder à aucun amalgame et de défendre la liberté d'expression et le vivre-ensemble.



2015

DÉMOCRATIE CONTRE TOTALITARISME

« Parce que rien ne doit empêcher la solidarité, la liberté et la démocratie de s'exprimer », la Cgt, la Cfdt, la Cftc, la Cfe-Cgc, la Fsu, l'Unsa et Solidaires appelaient l'ensemble du monde du travail et des citoyens à participer aux manifestations partout en France contre la violence et l'intolérance. La Cgt s'alarmant particulièrement « de la montée de tous les totalitarismes » et dénonçant avec la plus vive fermeté ceux qui entretiennent la haine et la division entre les êtres humains en stigmatisant des communautés, des cultures et des religions.

UN APPEL DES JOURNALISTES

C'est par un appel à « libérer l'information » que les syndicats de journalistes (Snj, Snj-Cgt, Cfdt-Journalistes) se sont particulièrement mobilisés. Tout en saluant les citoyens qui ont participé aux marches et aux rassemblements partout en France, ils se sont étonnés de la présence d'un certain nombre de chefs d'Etat et rappelé qu'en 2014, 118 journalistes et personnels des médias ont trouvé la mort. Parmi les premières victimes de 2015 : des journalistes yéménites et tunisiens.



VINCENT ISORE / MAXPPP

Ce n'est pas d'un nouvel arsenal juridique qu'a besoin le pays pour éviter que des attentats se répètent, mais d'une «*république effective*», déclarait la Ldh au lendemain de l'attentat à *Charlie Hebdo*.

ENTRETIEN

AVEC

MICHEL TUBIANA

AVOCAT À LA COUR, PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME.

Cessons de tirer un trait d'égalité entre immigration et terrorisme et de considérer les jeunes de banlieue comme des étrangers qui ne seraient là que parce que nous le voudrions bien, alors qu'ils sont Français, et pour beaucoup depuis deux ou trois générations...

– **Options :** *Avec la Licra, le Mrap et Sos Racisme, la Ligue de droits de l'homme appelait à la marche du 11 janvier sur la base d'un communiqué qui leur était propre. Quels en étaient les termes ?*

– **Michel Tubiana :** Ils rappelaient ce qui est l'essentiel pour nous : notre attachement à une république effective, notre refus du racisme et de l'antisémitisme, de la stigmatisation d'une partie de la population et du retour de la vieille antienne du bouc émissaire. Bien sûr, il faudra enquêter, juger et sanctionner. Aucune démocratie ne peut accepter de plier face au fanatisme et à la violence. Mais il faudra le faire sans stigmatiser. Et nous avons déjà des raisons de nous inquiéter. Ainsi ces cinquante condamnations prononcées en comparution immédiate pour «*apologie du terrorisme*» recensées une semaine seulement après l'attentat à *Charlie Hebdo*. Condamnations qui concernent le plus souvent des actes d'ivrognes ou d'imbéciles menés sans même aucune publicité.

– *Preuve que l'émotion est parfois mauvaise conseillère ?*

– Qu'elle ne suffit pas. C'est pour cela que nous nous sommes gardés d'une unité incantatoire. Comment pourrions-nous nous retrouver avec l'Ump qui a déclaré être présente à la marche pour défendre «*un mode de vie*» sur lequel il ne pouvait y avoir de «*compromis*» ? On peut combattre ensemble mais en marchant séparément.

– *Près de 4 millions de personnes défilant partout en France... C'est là l'une des plus grandes manifestations jamais organisées dans le pays. Quelle lecture avez-vous de cet événement ?*

– Deux sont possibles. La première : que, par sa tonalité fraternelle, cette marche restera comme un formidable moment pour la défense de la république. Autre lecture envisageable : que

cinquante hommes d'Etat ont confisqué le pavé parisien pour dire, non pas comme l'affirmaient les millions de citoyens rassemblés que la liberté n'était pas négociable, mais que c'était leur pouvoir qui ne l'était pas. Beaucoup de manifestants ont été révoltés par leur présence. Qu'est-ce qu'un Viktor Orbán, Premier ministre hongrois qui piétine sans cesse les libertés, venait-il faire là ? Et le président gabonais Ali Bongo ou les ministres israéliens Avigdor Lieberman et Naftali Bennett, qui tous deux appellent à tuer plus de Palestiniens ou à les expulser de leurs terres ? Il y avait de quoi avoir des haut-le-cœur...

– *Le 13 janvier dernier, devant l'Assemblée nationale, Manuel Valls a annoncé toute une série de mesures pour combattre le terrorisme : de la création d'un fichier recensant les personnes condamnées pour terrorisme à la création de «*quartiers spécifiques*» pour les djihadistes en prison en passant par la création d'une unité spéciale de renseignement au sein de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse. Que pensez-vous de toutes ces annonces ?*

– La différence entre ce gouvernement et ceux sous la présidence de Nicolas Sarkozy est que, cette fois, face à l'événement, on nous propose de réfléchir avant de légiférer. Mais le réflexe est le même. Un réflexe pavlovien : à chaque événement qui se produit, une loi est votée. Peut-être la police manque-t-elle de moyens. Peut-être a-t-elle fait des erreurs d'analyse. Une chose est sûre : le dispositif législatif existant n'est pas insuffisant. Que l'on publie déjà les décrets d'application de la loi antiterroriste de 2014 et l'on verra si un nouveau texte législatif est nécessaire. Le 14 janvier, une semaine après l'attentat à *Charlie Hebdo*, le gouvernement a publié un des principaux décrets d'application de ce texte qui met en place l'interdiction

« VIVRE ENSEMBLE »

de sortie du territoire français des candidats au djihad. Pourquoi avoir attendu si longtemps ?

– Cet empressement à agir, à vouloir ratrapper le temps perdu par une multitude de mesures ne masque-t-il pas un certain refus d'aborder les causes profondes du terrorisme ?

– Dans la situation dans laquelle nous sommes, il y a deux façons possibles d'aborder les choses. De manière contingente : en s'interrogeant sur les dispositifs répressifs existants pour savoir s'ils sont à la hauteur et s'ils fonctionnent bien. Ou en se demandant comment notre société a pu produire une telle monstruosité. Loin de moi la volonté de nier la responsabilité des individus. Mais si l'on veut éviter que l'histoire se répète, il faut s'attaquer aux problèmes de fond. Aucun Etat ne peut garantir une sécurité absolue à ses citoyens. Aucun gouvernement ne pourra faire voter au Parlement une loi qui empêcherait aux djihadistes français leur retour sur le territoire. Des partis politiques peuvent le faire croire. Cela ne se fera pas. C'est anticonstitutionnel.

– Alors quoi ? De quelle manière aborder les choses ?

– En cessant de tirer un trait d'égalité entre immigration et terrorisme et de considérer les jeunes de banlieue comme des étrangers qui ne seraient là que parce que nous le voudrions bien alors qu'ils sont Français ; Français à part entière et, pour beaucoup, depuis deux ou trois générations... En arrêtant d'instrumentaliser l'islam. Combien de maires, aujourd'hui, se réfugient derrière les imams pour régler les problèmes qui devraient être gérés par cette politique de la ville que l'on a délaissée ?

– Concrètement, y a-t-il des mesures à prendre, selon vous, pour éviter que de tels actes ne se reproduisent ?

– Toutes les mesures qui contribueraient à rétablir l'égalité républicaine, l'égalité politique, économique et sociale entre tous les citoyens. Il faut pour cela rétablir d'urgence les services publics sur tout le territoire, renforcer le réseau des transports publics et donner des moyens à

l'école. Il faut engager un processus qui permette à tous de vivre une citoyenneté à part entière. Toutes les mesures susceptibles de consolider le « vivre ensemble » doivent être sollicitées. Jusqu'à celles qui redonneront vie aux symboles sur lesquels se fonde la société française.

– De quelle façon ?


– Les pouvoirs publics doivent réaffirmer l'égalité entre tous. Ils doivent donner des gages quant à leur volonté de bâtir un monde qui tournerait le dos aux différences de traitement entre ceux qui vivent en banlieue et ceux qui vivent ailleurs.

Il faut prendre toutes les mesures qui contribueraient à rétablir l'égalité républicaine, l'égalité politique, économique et sociale entre tous les citoyens. Il faut pour cela rétablir d'urgence les services publics sur tout le territoire, renforcer le réseau des transports publics et engager un processus qui permette à tous de vivre une citoyenneté à part entière.

– Quelle réaction vous inspire l'injonction faite à la communauté musulmane de condamner le terrorisme ?

– Cette injonction préexistait aux attentats. Souvenons-nous de Jean-Pierre Chevènement en 1999, alors ministre de l'Intérieur, sommant les musulmans de déclarer leur flamme à la république... Ce que m'inspirent de tels propos, comme ceux tenus au lendemain des assassinats à *Charlie Hebdo* par Philippe Val, ancien rédacteur en chef du magazine, réclamant lui aussi de la communauté musulmane qu'elle proclame son attachement à la république ? Qu'ils fleurent bon le colonialisme. Qu'ils alimentent encore et toujours le mythe d'une France éclairée qui aurait à éduquer ces peuples qui ne savent pas encore bien se comporter.

– Face aux dérives islamophobes auxquelles on assiste aujourd'hui, des chercheurs établissent un parallèle entre elles et la montée de l'antisémitisme dans les années 1930. Qu'en pensez-vous ?

– On peut trouver quelques points communs entre le racisme que subissent les populations musulmanes aujourd'hui avec les juifs entre les deux guerres. Mais je ne suis pas convaincu que la comparaison tienne longtemps. Le rejet ou la discrimination dont sont victimes les musulmans a une tout autre histoire. Une histoire récente comme l'est la présence des immigrés du sud du bassin méditerranéen en Europe. Une histoire qui ne puise pas ses racines dans un ostracisme ontologique à l'inverse de l'antisémitisme d'avant 1940, profondément inscrit dans le discours chrétien. Je tiens à dire à ce propos que je suis profondément outré de la manière dont les médias ont négligé les morts relevées dans le supermarché casher de la porte de Vincennes. Les vies de caricaturistes ou d'agent des forces de l'ordre ne valent pas plus cher que celles de juifs. A ne pas mettre tout le monde sur un pied d'égalité, on entretient le sentiment que certains ne sont comme les autres. On alimente la peur et la concurrence entre les victimes... Et toutes les exploitations qu'elles permettent, comme cet appel à l'exil lancé aux juifs de France par le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu... 

Propos recueillis par Martine HASSOUN



MARC OLLIVIER / MAXPPP

LICENCIEMENTS UNE «SÉCURISATION» RENFORCÉE

Après avoir consulté ses organisations, la Cgt a décidé de signer l'accord sur le « contrat de sécurisation professionnelle » (Csp), un dispositif destiné à accompagner les licenciés économiques dans les entreprises de moins de 1 000 salariés, ou celles en dépôt de bilan, quelle que soit leur taille. Né en 2011 grâce à un accord conclu entre toutes les organisations patronales et syndicales, le Csp repose sur trois piliers : l'indemnisation de ces salariés, leur accompagnement tout au long de leur parcours et un meilleur accès à la formation. Selon les derniers chiffres publiés par le ministère du Travail*, plus de 190 000 personnes s'étaient inscrites à Pôle emploi, en 2013, suite à un licenciement économique ; les deux tiers l'avaient fait dans le cadre d'un tel contrat, une proportion en hausse de 12 % par rapport à l'année précédente.

Arrivé à échéance fin 2014, ce dispositif a ainsi été modifié pour apporter des améliorations par rapport au texte initial. Ainsi en est-il de l'allocation de sécurisation professionnelle : versée par Pôle emploi, elle a été portée à 75 % du salaire journalier de référence (95 % du net environ), contre 80 % auparavant. Par ailleurs, une prime de retour à l'emploi permettant de percevoir la moitié des droits restants a été instaurée pour favoriser une reprise du travail la plus rapide possible. Enfin, l'accord met en place un compte personnel de formation (Cpf) pour toute formation éligible à un projet professionnel du salarié, en remplacement du droit individuel à la formation (Dif).

Certes, la Cgt aurait souhaité aller plus loin s'agissant, en particulier, de l'abondement du Cpf, de manière à favoriser l'accès à la formation ; elle regrette également le niveau d'indemnisation, en baisse de 5 %. Pour autant, explique-t-elle dans un communiqué, le contrat de sécurisation professionnelle « aidera, dans son ensemble, bon nombre de salariés licenciés » et pourra servir de point d'appui à une revendication portée depuis plusieurs années : la construction d'une sécurité sociale professionnelle. C.L.

* Dares Analyses, ministère du Travail, n° 004, janvier 2015.

DIALOGUE SOCIAL NÉGOCIATIONS EN SUSPENS

Le 17 janvier au matin, les partenaires sociaux n'avaient trouvé aucun compromis sur une possible modernisation du dialogue social. A la demande expresse de François Hollande, ils se sont retrouvés jeudi 22 pour, avait souhaité le président de la République, « une dernière séance ». A l'heure où nous écrivons, plusieurs points restaient à trancher. L'interdiction formelle pour les membres des commissions paritaires régionales élues d'entrer dans les entreprises ne passait toujours pas auprès des délégations syndicales ; tout comme la fin pour certains sujets de négociation de la consultation conjointe des comités d'entreprise et des comités d'établissement. Plus problématique encore était la suppression des Chsct sans que de sérieuses garanties ne soient données quant aux compétences et aux moyens transférés aux commissions créées au sein des tout nouveaux conseils d'entreprise proposés par le patronat. Le 22 janvier, la Cgt a appelé une fois encore le Medef à revoir sa copie. Au moment où se met en place le compte pénibilité et où les maladies professionnelles et les risques psychosociaux explosent, elle s'est dite bien décidée à être « inflexible sur l'autonomie des différentes institutions représentatives des personnels, les droits, les moyens et les prérogatives de celles-ci et notamment du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ». M.H.



VINCENT ISORE / MAXPPP

320

RUPTURE CONVENTIONNELLE, FAUTE DE MIEUX...

000 c'est le nombre de personnes qui auraient quitté leur entreprise dans le cadre d'une « rupture conventionnelle » en 2014, d'après le ministère du Travail. Dans l'attente d'une confirmation pour décembre, ce bilan battrait le record de 2012, et ce malgré la nouvelle convention Unédic, qui allonge la période après laquelle un demandeur d'emploi pourra toucher sa première indemnité chômage. La rupture conventionnelle reste prisée par les entreprises, et faute de mieux, les salariés s'y résolvent en essayant d'en tirer des compensations supérieures au minimum légal dû lors d'un licenciement. D'après la Dares, un salarié sur quatre acceptant une rupture retrouve du travail immédiatement, ce qui veut dire que pour les trois autres, les conditions d'un retour à l'emploi se compliquent...

GRÈCE

LA RIGUEUR OU LE CHAOS, VRAIMENT?



NIKOLAS GEORGIU / MAXPPP

La crise politique résultant de la situation financière, économique et sociale catastrophique de la Grèce devrait connaître une nouvelle phase à l'issue des élections législatives anticipées du 25 janvier. Soumis à une pression inédite ces dernières semaines, aussi bien de la part des dirigeants politiques européens que de leurs propres dirigeants – du moins ceux qui restent partisans de la rigueur comme seule solution pour sortir leur pays du chaos –, les électeurs grecs, d'après les sondages, persistaient malgré tout à placer en tête de leurs intentions de vote la coalition d'extrême gauche Syriza.

Etranglés depuis plusieurs années par une montée en flèche de leurs impôts, malgré la diminution de leurs revenus, les Grecs n'imaginent pas que leur situation puisse empirer en votant pour un parti qui propose non pas, comme le prétendent ses opposants, de sortir de l'Union ou de l'euro, mais d'annuler une partie de la dette pour pouvoir simplement envisager l'avenir. Le leader de Syriza, Alexis Tsipras, propose en fait de négocier l'effacement d'une partie de la dette pour permettre au pays de réimpulser son activité économique, alors que le chômage touche plus du quart de la population, que les revenus ont drastiquement chuté – le revenu minimum est tombé à 751 euros –, et que la déflation menace de plonger un peu plus le pays dans le marasme. Pour rappel, la Grèce serait toujours débitrice de quelque 321,7 milliards d'euros (75 % de son dernier Pib), détenus à 70 % par des créanciers publics, en particulier les autres pays de la zone euro, le Fonds européen de stabilité financière, mais aussi le Fonds monétaire international.

Un tel effacement fragiliserait tout particulièrement les secteurs bancaires allemands et français... dont les responsables commencent d'ailleurs à s'interroger sur les moyens d'en récupérer une partie plutôt que rien du tout, et donc de renégocier les conditions du remboursement. En revanche, pour le mouvement social européen, la perspective d'un vote à gauche des Grecs serait plutôt le signe que les citoyens peuvent encore décider de ne pas obéir aux injonctions européennes et se plier à la logique selon laquelle il n'y aurait pas d'autres solutions que celles préconisées par les milieux financiers. V.G.

INTERMITTENTS SPÉCIFICITÉ RECONNUE

Le gouvernement va suivre un certain nombre des propositions avancées par le rapport pour « bâtir un cadre stabilisé et sécurisé pour les intermittents du spectacle », remis au Premier ministre le 8 janvier. Ainsi, le principe d'un régime spécifique, au sein de la solidarité interprofessionnelle, va être inscrit dans la loi, « pour écarter toute menace sur sa disparition », pourtant voulue par le Medef. Le gouvernement devrait charger les partenaires sociaux de déterminer « l'enveloppe financière » qui serait attribuée aux annexes 8 et 10 (techniciens et artistes du spectacle), au risque certes de devoir la limiter, mais dans un cadre où les droits seraient plus facilement ouverts – on reviendrait aux 507 heures en douze mois au lieu de dix mois et demi, l'accès au congé maternité serait rendu plus facile, entre autres. Les partenaires sociaux pourraient avoir la charge de mieux redéfinir les métiers accessibles à ce régime, faute de quoi une liste serait dressée par décret. La coordination des intermittents et précaires et la Cgt se félicitent de cette mise au point. Sans se satisfaire du cadre financier global d'économies imposé au régime d'assurance chômage, la Cgt prend acte des avancées – à mettre au compte de la mobilisation – dans le domaine de la culture et du spectacle. Elles prouvent qu'il est possible de s'engager pour une autre politique dès lors qu'on le décide. V.G.



PHILIPPE GONNET / MAXPPP

SALAIRE MINIMUM LES SALARIÉS ALLEMANDS AUSSI

Depuis le 1^{er} janvier 2015 existe en Allemagne un salaire minimum. Entré en vigueur après plus de dix années de débat, il a été fixé à 8,50 euros brut de l'heure, soit 1 473 euros par mois. Une bonne nouvelle pour les 4 millions de salariés payés en dessous de ce seuil – moins de 5 euros de l'heure pour 1,4 million d'entre eux. Bien sûr, tout n'est pas réglé. Chez les facteurs ou les routiers, un décret permet aux employeurs de ne prendre en compte comme temps de travail rémunéré que la durée théorique du travail et non la durée effective. Par ailleurs, la loi offre aux employeurs de trop nombreuses possibilités de déroger à cette nouvelle référence salariale qui ne concernera pas les jeunes de moins de 18 ans, les apprentis, les travailleurs saisonniers ou encore, durant les six premiers mois de leur reprise d'emploi, les chômeurs de longue durée. Il n'en demeure pas moins que « c'est une avancée », déclarait en avril dernier la Cgt à l'annonce du vote de la loi. « L'instauration d'un salaire minimum en Allemagne renforce l'exigence de sa généralisation à tous les pays européens », ajoutait-elle. M.H.

SANTÉ

LE TIERS PAYANT GÉNÉRALISÉ, UNE AVANCÉE SOCIALE

LA CGT CONDAMNE DANS SA FORME LA GRÈVE ADMINISTRATIVE DES MÉDECINS LIBÉRAUX CONTRE UN DISPOSITIF DESTINÉ À LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET D'ACCÈS AUX SOINS.



VINCENT ISORE / MAXPPP

Le projet de loi santé passe mal, soulevant des protestations, pour des raisons différentes, des syndicats et des professionnels de santé, mais aussi celles des établissements hospitaliers publics comme privés.

C'est en ce début d'année que le projet de loi relatif à la santé devrait être examiné à l'Assemblée nationale. Présenté en Conseil des ministres, le 15 octobre dernier, par Marisol Touraine, ce projet passe mal, soulevant notamment les protestations des syndicats et des professionnels de santé libéraux, mais aussi celles des champs hospitaliers publics comme privés, du médico-social ou des centres de santé. Preuve que le système est arrivé à un point de rupture.

Au cours des dernières semaines, le débat s'est focalisé sur la grève des médecins libéraux contre le tiers payant généralisé, se traduisant notamment par une «guérilla administrative» contre la Sécurité sociale. Après un bref répit, les médecins étaient à nouveau appelés à se mobiliser et à fermer leurs cabinets, le 5 février, à l'appel du principal syndicat de médecins généralistes, MG France, pour «intensifier la pression sur le gouvernement». Tout en entendant «le malaise exprimé et la volonté de travailler autrement des médecins généralistes»

et, plus globalement, de l'ensemble des professionnels de santé, la Cgt, dans un communiqué, «condamne ce mouvement dans sa forme».

Nouvelle grève des médecins

De quoi s'agit-il? Pour «faciliter l'accès aux soins au quotidien» de la population, le projet de loi prévoit la généralisation du tiers payant, déjà effective à l'hôpital, dans les laboratoires de biologie, chez de nombreux radiologues en ville, les kinésithérapeutes, les infirmières ou dans les pharmacies.

Concrètement, les assurés sociaux n'auront plus à payer une visite médicale avant d'être remboursés, ce sera l'Assurance maladie qui paiera directement le professionnel de santé. Le dispositif est prévu en deux étapes: une mise en place au 1^{er} juillet 2015 pour les bénéficiaires de l'Acs (aide à l'acquisition d'une complémentaire santé); avant 2017 pour tous les autres. Les médecins libéraux, de leur côté, ont fait savoir qu'ils refusaient «l'obligation du tiers payant», au motif que, pour l'heure, le dispositif, n'est «ni simple, ni garanti».

Enquête

Selon une enquête de l'Irdes réalisée en 2012 auprès de 8 000 ménages :

- 25,7% des personnes interrogées disent avoir renoncé à au moins un soin dans les douze derniers mois pour des raisons financières ;
- parmi elles, 18% des assurés sociaux âgés d'au moins 18 ans ont renoncé, faute d'argent, à des soins dentaires, 10% à des soins d'optique, 9% à des consultations médicales.

Cette enquête met aussi en évidence d'autres facteurs de renoncement aux soins : il s'agit en particulier des délais d'attente pour obtenir un rendez-vous (17% des personnes interrogées), ou de l'éloignement des cabinets médicaux (3%).

En savoir plus sur : <www.irdes.fr>

Certes, le dispositif qui sera mis en œuvre doit être à la fois simple et rapide, fiable et efficace. Pour autant la grève des médecins fait l'impasse sur le fondement même d'une telle mesure. C'est ce qu'explique en substance la Cgt: le tiers payant généralisé, déjà imposé dans une vingtaine de pays européens, « est une avancée sociale évidente pour répondre aux besoins des patients et lutter contre les inégalités sociales d'accès aux soins. En pleine crise économique et sociale, il n'est pas admissible que cette mesure soit attaquée. » Une récente étude de l'Irdes (Institut de recherche et documentation en économie de la santé) a ainsi montré que plus d'un Français sur quatre a renoncé, en 2012, à au moins un soin pour des raisons financières (voir encadré). Ce taux atteint même 34 % chez les étudiants.

Des personnels sous pression

Mettre en place le tiers payant généralisé, rappelle la Cgt, « permettrait aux assurés d'éviter de faire l'avance de frais qui se chiffre à 4 milliards d'euros par an et concrétiserait, en outre, encore plus les valeurs de solidarité de l'Assurance maladie ». Or, avec la grève administrative des médecins refusant la carte Vitale, c'est au contraire les assurés qui sont aujourd'hui pénalisés. A cela il faut ajouter un engorgement des Cpam (caisses primaires d'assurance maladie) et un rallongement des délais de traitement des remboursements de soins médicaux, avec, dans le même temps, une pression supplémentaire sur les personnels. Ce, dans un contexte où 16 000 emplois ont été supprimés en dix ans dans la branche maladie de la Sécurité sociale, rappelle la fédération des organismes sociaux.

Au-delà, cette focalisation sur le tiers payant généralisé permet d'escamoter le débat sur l'ensemble du projet de loi. Un débat nécessaire, tant le décalage entre les mesures annoncées et le discours – réformer profondément le système pour faciliter la santé au quotidien – est important. Citons, par exemple, la non-remise en cause de la loi Hpst (hôpital, patients, santé et territoires) qui a notamment introduit une gestion de l'hôpital inspirée de celle du secteur privé. En outre, le projet de loi n'annonce, souligne la Cgt, « aucun changement profond de l'organisation de l'offre de santé, ne prend pas en compte la réalité des besoins de santé de la population et continue de favoriser la privatisation aux dépens du service public », dans un contexte, par ailleurs, d'austérité budgétaire. Une nouvelle fuite en avant ?

Christine Labbe

BELGIQUE GRÈVE HISTORIQUE CONTRE L'AUSTÉRITÉ

C'est la plus vaste action collective qu'ait connue la Belgique depuis vingt ans. Le 15 décembre, à l'appel de trois confédérations syndicales, la Fgtb, la Csc et la Cgslb, toute l'activité économique du pays a été paralysée par une grève générale contre les mesures d'austérité imposées par le gouvernement. Cette grève de 24 heures du 15 décembre s'inscrivait dans le cadre d'un mois d'actions et de grèves tournantes dans toutes les régions et tous les secteurs de l'industrie. Parmi les mesures d'austérité contre lesquelles était dirigé ce mouvement d'une ampleur historique: le gel des salaires, le blocage de toute négociation salariale pour les deux prochaines années, le recul de l'âge de départ à la retraite à 67 ans en 2030, la réduction des allocations de chômage et des pensions de retraite ou encore la diminution générale des dépenses publiques de près de 3 % du Pib.

EUROPE UNE DIRECTIVE SUR LES INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

Le Conseil de l'Europe vient de publier dans son *Journal officiel* la directive « relative à la publication d'informations non financières et à la diversité ». D'ici deux ans, l'ensemble des entreprises d'intérêt public (entreprises cotées, banques et assurances) de plus de 500 salariés devront produire annuellement des informations sur les questions environnementales, sociales, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption. Elles devront décrire les politiques menées et leurs résultats, la façon dont leur modèle économique est impacté par les enjeux de développement durable, et les pratiques mises en œuvre pour garantir la prise en compte de ces sujets, y compris chez les fournisseurs et sous-traitants.

Elles devront, enfin, présenter les politiques de diversité appliquées au sein de leurs organes de gestion et de gouvernance. Ce texte ne prévoit pas de sanction mais une société qui ne se pliera pas à cette demande devra fournir « une explication claire et motivée ».



CHRISTOPHE MORIN / MAXPPP

INVESTISSEMENTS TRAVAILLER DANS DES ENTREPRISES CHINOISES

Alors que les investisseurs ont fui ces dernières années une Europe en crise profonde, la Chine y a augmenté ses investissements de manière spectaculaire. Les travailleurs des entreprises tombées entre des mains chinoises doivent-ils craindre une détérioration de leurs conditions d'emploi et de travail? Représentation des travailleurs et négociation collective « à l'européenne » sont-elles menacées? Le 11 décembre dernier, l'Etui, l'institut d'études et de recherche de la Ces, a consacré un séminaire à ce sujet. Une petite dizaine de chercheurs ont apporté leurs contributions. Pour en savoir plus, lire la présentation de leurs interventions sur <www.etui.org/fr/Evenements/Symposium-Chinese-investments-in-Europe-Business-strategies-and-labour-impacts>

Changer d'ère

Industrie: questions pour l'avenir

L'usine propre, ce n'est plus de la science-fiction. Aujourd'hui, c'est déjà demain dans certaines entreprises qui mettent en œuvre leur autosuffisance énergétique ou le développement de technologies intelligentes, plus respectueuses de l'environnement. Mais la modernisation de l'appareil productif ne peut se construire sur le seul pilier de l'innovation. Les syndicats y réfléchissent, en particulier dans les territoires. Il y a urgence à recenser les filières existantes et leurs potentiels, mais aussi leurs besoins en savoir-faire et en formations pour créer les emplois nécessaires et les conditions d'un réel « développement humain durable ».

Transition énergétique et justice sociale

L'enjeu climat mobilise le syndicalisme mondial et européen. Parce qu'il engage l'avenir de l'humanité et parce qu'il implique des enjeux économiques et sociaux. La Ccs a rendu public un train de propositions et, en France, la transition énergétique nourrit l'agenda revendicatif de la Cgt.

Climat et emploi, mêmes combats...

Le syndicalisme se mobilise pour approfondir le débat avec les salariés et peser dans les choix nationaux et internationaux : pour une « transition juste », qui ne laisse plus les profits à court terme prévaloir sur la qualité de l'environnement et des emplois. Notre table ronde avec Marie-Claire Cailletaud, porte-parole de la fédération Cgt des mines et de l'énergie, Fabienne Cru-Montblanc, membre de la Commission exécutive de la Cgt, animatrice du collectif « Développement humain durable » de la Cgt, Dominique Launay, secrétaire général de l'Union interfédérale des transports Cgt, Anabella Rosemberg, représentante de la Confédération syndicale internationale (Csi) à la Cop de Lima, et Valérie Géraud, *Options*.

PIERRE ROBERT / MAXPPP



SOMMAIRE

**INDUSTRIE
QUESTIONS POUR L'AVENIR**
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

**POINT DE VUE
DE CHANTAL LABRUYÈRE
DES « ÉCO-GESTES »
AUX MÉTIERS VERTS**
PAGE 21

**ÉNERGIE
PAS DE « TRANSITION JUSTE »
SANS JUSTICE SOCIALE**
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



Industrie : questions pour l'avenir

Energies renouvelables :
la France est loin d'avoir
atteint ses objectifs.

L'usine propre, ce n'est plus de la science-fiction. Pour preuve, cet établissement de fabrication d'automates industriels installé dans le petit village de Carros, dans les Alpes-Maritimes, qui prospère depuis plus de trois ans. Un site imaginé par Schneider Electric qui, grâce à ses 1 400 mètres carrés de panneaux photovoltaïques, produit autant d'énergie qu'il en consomme. Un établissement installé sur une nappe phréatique, rapporte le site Internet de *l'Usine nouvelle*, dans laquelle on «*puise de l'eau à 11 °C pour rafraîchir aussi bien la production que les bureaux*». Où «*le vent qui souffle de la plaine du Var*» est utilisé entre avril et octobre pour rafraîchir des installations sur lesquelles travaillent quelque 350 salariés...

Des établissements tels qu'il pourrait en exister des centaines de la sorte dans quelques années. Sensibles aux défis écologiques, les populations encouragent cette évolution. Comme les nouvelles normes et règlements qui enjoignent

la France à respecter des contraintes environnementales de plus en plus strictes. Au niveau européen, le pays se classe encore à la quatrième place des pays émetteurs de gaz à effet de serre, derrière l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Italie. Il est loin par ailleurs d'avoir atteint ses objectifs concernant l'usage des énergies renouvelables. Réinventer l'industrie. Imaginer l'usine de demain pour la rendre plus respectueuse de son environnement, moins consommatrice en énergie et mieux intégrée dans les territoires : c'est l'ambition du plan «*Usine du futur*», plan de modernisation industrielle des Pme lancé en 2013 par Arnaud Montebourg, alors ministre du Redressement productif. Un plan qui a pour fonction de poser les fondations d'une industrie «*plus respectueuse de son environnement*», «*plus intelligente*», «*intégrée*» et «*connectée*» au cœur des territoires. Sur la forme, nul n'en conteste la pertinence. Sollicités ces dernières semaines pour avis sur des projets de développement ...

Industrie: questions pour l'avenir

- ... régionaux sur les « usines du futur », les représentants Cgt au sein des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (Ceser) ne se sont jamais opposés aux projets présentés par les régions sur lesquels ils sont investis. Régions qui ont aujourd'hui la charge d'attribuer le milliard d'euros débloqué pour aider les Pme à se moderniser.

Les avatars des usines Ford

L'industrie française va mal. Elle est le secteur qui a payé le tribut le plus lourd à la crise de 2008. Selon une étude de la direction générale du Trésor dévoilée en 2010, la contribution de l'industrie à la richesse nationale était déjà passée de 24 % à 14 % de 1980 à 2007. Le secteur a perdu sur cette même période 1 913 500 emplois, tombant à 3 414 000, soit une baisse de 36 % de ses effectifs... La situation est grave. D'autant plus inquiétante que le secteur joue un rôle moteur dans l'économie. Il pèse pour 85 % de la recherche et développement des entreprises et pour les trois quarts des exportations de l'Hexagone. Agir. Agir et vite. Innover et rattraper le retard de la France dans les technologies du futur. Concevoir les « véhicules autonomes » et les « dirigeables », la « chimie verte », les « navires écologiques » ou les « matériaux verts », comme le

La technologie, quelle qu'elle soit, ne suffit pas à fonder les bases d'un développement durable.



réclame le gouvernement dans les axes de travail assignés aux « usines du futur ». Tout le monde s'accorde à en fixer le besoin. Mais ensuite ?

La promesse d'une transition énergétique ne suffit pas à satisfaire la réflexion qu'impose un plan de modernisation de l'ampleur fixée par le gouvernement. « *Aujourd'hui, rappelle le site d'Alternatives économiques, les sommes distribuées aux actionnaires représentent 2,6 fois plus que les dépenses d'investissement.* » Quid des moyens d'assurer un rééquilibrage ? Et les questions du travail, de l'emploi, de la formation et des qualifications, grandes absentes du projet promu par la puissance publique ? Peut-on véritablement œuvrer pour un avenir fondé sur le développement durable et faire fi de quelques questions clefs comme la démocratie en entreprise, les modes de management, le respect des conditions de travail, celui de la santé des salariés ?

Un exemple suffit à démontrer le contraire. Ford est en train de modéliser tous ses sites de production pour permettre à ses cadres, ingénieurs ou techniciens – ou plutôt à leurs avatars – de se promener sur les chaînes d'assemblage sans se déplacer. A distance, ils pourraient échanger des informations, résoudre des problèmes ou effectuer quelques tâches de maintenance. Incontestablement, le bilan carbone de la société en sera amélioré. Mais pour quels effets dans le travail ?

« Quel modèle de solidarité voulons-nous ? »

« *La technologie, quelle qu'elle soit, ne suffit pas à fonder les bases d'un développement durable, un avenir conjuguant dimensions sociales et sociétales, environnementales et économiques, replaçant le travail au centre des logiques de développement pour avancer vers plus d'égalité, plus de démocratie et une autre répartition des richesses* », rappelle Christian Pilichowski, responsable de l'activité internationale à la fédération de la métallurgie Cgt. « *Quelle société voulons-nous ? Quel usage de la technique voulons-nous promouvoir et, avec elle, quelle satisfaction des besoins sociaux ? Voilà les questions, explique-t-il, que l'industrie du futur nous oblige à nous poser.* »

La domotique, ensemble des technologies de la maison intelligente, est un des axes que le gouvernement veut promouvoir pour assurer la compétitivité de l'industrie de demain. Les entreprises du secteur s'affairent en ce moment pour imaginer des solutions qui pourraient assurer le maintien des personnes âgées à domicile. « *Jusqu'où sommes-nous prêts à aller ?* », poursuit Bruno Bouvier, secrétaire général du comité régional Cgt Rhône-Alpes. « *Est-on prêt à confier aux robots toutes les tâches jusque-là assumées par des personnels accompagnants qualifiés ? Le coût en serait moindre, certes ! Mais est-ce ce modèle de solidarité que nous voulons ?* »

Moderniser l'appareil productif pour le rendre plus compétitif, c'est bien. Inscire l'innova-



Quelle proposition les salariés, et avec eux le syndicalisme, peuvent-ils faire pour défendre une vision qui conjugue impératifs environnementaux, innovation technologique, emploi, formation, compétences et services publics ?

tion et l'investissement dans une politique globale et concertée au service de l'homme et des territoires l'est encore plus. « *Pour prospérer, l'industrie française n'a pas seulement besoin de vitrines technologiques*, explique Bernard Devert, responsable des questions industrielles à la fédération Cgt de la métallurgie. *Elle a besoin de projets pérennes, de filières solides qui incluent des projets de recherche et de développement, des investissements industriels et productifs pour répondre aux besoins de demain.* » Elle a besoin de politiques qui soutiennent l'emploi et évitent les délocalisations. Maintenir la recherche et développement en France et envoyer les centres de production à des milliers de kilomètres n'est pas seulement une ineptie écologique, c'est un contre-sens industriel. « *On ne fonde pas la prospérité de tout un secteur sur la fabrication de prototypes* », assure-t-il simplement.

Quelle industrie pour demain? Quelle proposition les salariés, et avec eux le syndicalisme, peuvent-ils faire pour défendre une vision qui conjugue

impératifs environnementaux, innovation technologique, emploi, formation, compétences et services publics?

Exigences écologiques et droits des Irp

Depuis plusieurs mois, en région Rhône-Alpes, la Cgt ouvre le débat. L'approche est nouvelle. Parmi les plus anciens, il peut y avoir incompréhension, voire réticences. N'empêche. D'une journée d'études à l'autre, ses militants défrichent le terrain. Sur les territoires, ils s'interrogent sur l'avenir des filières existantes, leur potentiel d'innovation et les conditions pour y parvenir. Dans les entreprises et dans les branches, ils envisagent la manière dont salariés ou Irp peuvent user de leurs droits pour obtenir des informations sur la stratégie des entreprises ou faire entendre leurs voix pour répondre aux exigences écologiques. La démarche est féconde. Tout récemment, les fédérations Cgt des transports et de la métallurgie, les syndicalistes d'Iribus, de la Ratp et des transports en commun de Lyon se sont rencontrés à Annonay, en Ardèche, pour envisager ensemble la manière de développer la filière industrielle des bus en France. Un secteur qui ne représente pas seulement un savoir-faire, des compétences et des milliers d'emplois mais qui permet aussi de répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement, aux objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre et à ceux du protocole de Kyoto. ◀

Martine Hassoun

MAINTENIR LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN FRANCE ET ENVOYER LES CENTRES DE PRODUCTION À DES MILLIERS DE KILOMÈTRES N'EST PAS SEULEMENT UNE INEPTIE ÉCOLOGIQUE, C'EST UN CONTRE-SENS INDUSTRIEL.

PARIS-CLIMAT 2015 LES ENJEUX DE LA COP 21

La 21^e conférence de l'Onu sur le changement climatique aura lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. Ce rendez-vous – au moins 50 000 délégués et participants de 195 pays sont attendus – est censé aboutir à un nouvel accord international applicable à tous les pays. Le Giec préconise de limiter l'effet des émissions à une hausse de +2 °C d'ici la fin du siècle, mais au rythme actuel on s'achemine plutôt vers un bilan à +4 voire +5 °C et à des conséquences imprévisibles pour les équilibres climatiques. Après plusieurs conférences marquées par l'immobilisme, la Cop 21 se doit de déboucher sur des engagements fermes, des mesures et des financements concrets permettant de réelles avancées. Il s'agit notamment de se mettre d'accord sur une adap-

tation des modes de production, de l'agriculture, des transports ou de l'énergie aux impératifs de réduction des gaz à effet de serre... A la fois dans les pays développés, qui restent parmi les plus gros pollueurs – les États-Unis par exemple représentent un quart des émissions. Mais aussi d'aider les pays en développement à inventer des modèles économiques et industriels alternatifs à ceux éprouvés par les économies occidentales, qui sont à la source de la situation actuelle, la situation de la Chine, de l'Inde et du Brésil s'avérant particulièrement préoccupante. Et malgré une certaine prise de conscience concernant les effets des activités humaines, les profits rapides ou l'accès à la consommation restent souvent plus attrayants...

biblio

– « **L'IMPÉRATIF D'UNE AMBITION POUR LE CLIMAT** » ET « **L'ADAPTATION DE LA FRANCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE MONDIAL** », RAPPORTS DU CESE, OCTOBRE 2014, TÉLÉCHARGEABLES SUR <WWW.LECESE.FR>.

– RAPPORTS ET DOCUMENTS N° 45 ET 46 DU CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE, « **TRAJECTOIRES 2020-2050, VERS UNE ÉCONOMIE SOBRE EN CARBONE** » ET « **LES INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES AU SERVICE DU CLIMAT** », LA DOCUMENTATION FRANÇAISE.

– « **CHANGEMENT CLIMATIQUE, IMPLICATIONS POUR L'EMPLOI** », 2014, DE MIKE SCOTT, EUROPEAN TRADE UNION INSTITUTE, TÉLÉCHARGEABLE SUR <WWW.ETUI.ORG>.

web

- Le blog de la Cgt consacré au développement humain durable et aux conférences de l'Onu : <www.cgt-devdurable.com>.
- La Confédération syndicale internationale (Csi, Ituc en anglais) : <www.ituc-csi.org>
- Le site du Conseil économique, social et environnemental : <www.lecese.fr>.
- Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec, Ipcc en anglais) : <www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml>
- Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Énergie : <www.developpement-durable.gouv.fr>
- Blog du journal *le Monde* : <www.ecologie.blog.lemonde.fr>
- Blog du journal *Libération* : <environnement.blogs.liberation.fr>

CESE FAIRE FACE AUX INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES

Les conférences de l'Onu sur le climat accueillent neuf collectifs d'« observateurs », parmi lesquels celui des organisations syndicales, des Ong, des milieux professionnels et industriels, des administrations locales. En France, les acteurs économiques et sociaux travaillent de manière permanente au sein des conseils économiques, sociaux et environnementaux (ce dernier qualificatif ayant été ajouté en 2008), régionaux et national. Le Cese national publie de nombreux avis et rapports, disponibles sur son site*. Par exemple, le 14 janvier, sur les inégalités environnementales et leur lien avec les inégalités économiques et sociales : « *Les populations de France métropolitaine et des territoires d'outre-mer ne sont pas*

à égalité face aux changements climatiques, aux pollutions, à la destruction des écosystèmes, ni en termes d'accès à l'énergie ou à l'eau potable », précise le Cese. « *Les changements climatiques sont en marche et leurs premiers effets sont déjà constatés. Sécheresses et canicules, précipitations extrêmes, montée du niveau des mers, affaiblissement des écosystèmes, émergence ou réémergence de maladies (...), les sociétés doivent s'adapter aux impacts présents et futurs... Dans son avis, le Cese propose des solutions pour planifier efficacement les réponses aux menaces, identifier les systèmes d'arbitrages, assurer la cohérence entre les différents niveaux de décision et mieux orienter les efforts de recherche.* »

* <www.lecese.fr>

FRANCE ÉTAT DES LIEUX EN CHIFFRES

En 2012, la température moyenne de la planète a progressé de 0,89 °C par rapport à la moyenne du XX^e siècle. En été, elle pourrait augmenter de 1,3 °C à 5,3 °C d'ici la fin du XXI^e siècle. La France a respecté ses engagements pris dans le protocole de Kyoto de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre (Ges) au niveau de 1990 sur la période 2008-2012, et poursuit ses efforts pour les réduire. En tonnes par habitant, la baisse est de 26 % entre 1990 et 2012, la population ayant augmenté de 12 % depuis 1990. « *Cette évolution à la baisse s'explique par l'ensemble des mesures d'atténuation, notamment l'amélioration des procédés industriels, l'isolation renforcée des*

bâtiments, le recours aux énergies renouvelables, etc. Ces politiques permettent de compenser et dépasser la hausse tendancielle liée à l'augmentation de la population. » (source : ministère de l'Ecologie et du Développement durable). Selon les mêmes sources, le transport est le premier secteur émetteur de Ges en France, avec 27,8 %. Le transport routier est responsable de 92 % de ces émissions, dont 57 % pour les seuls véhicules particuliers. Le secteur du bâtiment suit, avec 23,5 % des émissions globales de la France. Le secteur agricole est le troisième secteur émetteur de Ges, avec plus de 21 % des émissions nationales en 2012. V.G.



FRANCOIS DESTOC / MAXPPP

point de vue CHANTAL LABRUYÈRE

CHERCHEUR AU CÉREQ*, CHARGÉE DE MISSION AUX PARTENARIATS NATIONAUX

Propos recueillis par Christine LABBE

Des « éco-gestes » aux métiers verts

Comment est prise en compte la transition écologique dans les référentiels de diplômes ? Le Céreq a réalisé un travail d'analyse portant sur 164 diplômes, créés ou renouvelés depuis le Grenelle de l'environnement, en 2007. Principaux enseignements.

« Dès 2010, le Céreq*, aux côtés d'autres organismes publics, a été sollicité par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie pour collaborer à la mise en place d'un Observatoire national des emplois et des métiers de l'économie verte, animé par le commissariat général au Développement durable (Cdgg). Dans ce cadre, nous avons participé à l'établissement du périmètre des emplois « verts » et des emplois « verdissants » : les premiers contribuent directement à la mesure, la maîtrise, la correction et la prévention des impacts négatifs des activités sur l'environnement dans les domaines de l'eau, des déchets, de l'énergie ; les seconds n'ont pas à proprement parler de finalité environnementale mais se trouvent toutefois modifiés dans leurs pratiques professionnelles. Toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées : ingénieurs et cadres de chantier, techniciens de la logistique, des laboratoires de recherche publique...

A partir de 2013, nous avons renforcé ce partenariat. Le premier axe de travail consiste à réaliser des études prospectives sur un certain nombre de filières, en nous posant la question des besoins futurs de formation et de qualification pour les nouveaux processus productifs. Notre second axe de travail est plus transversal puisqu'il propose un état des lieux de la prise en compte des mutations induites par la transition vers l'économie verte dans les formations professionnelles initiales. Il s'agit là d'un travail d'analyse s'appuyant sur les « référentiels » de diplômes, c'est-à-dire sur les corpus qui définissent leurs contenus. Il a porté sur 164 diplômes professionnels du ministère de l'Education nationale, créés ou renouvelés depuis le Grenelle de l'environnement en 2007.

Globalement, la problématique environnementale est largement prise en compte. Nous avons distingué trois groupes qui intègrent plus ou

moins cette thématique. Le premier concerne les secteurs où la transition écologique est un réel enjeu. La métallurgie, le bâtiment ou la chimie se distinguent ainsi particulièrement avec plusieurs diplômes renouvelés en ce sens, notamment des Bts. L'accent est mis d'abord sur la connaissance et l'application de la réglementation qui encadre désormais nombre d'activités, comme l'obligation de recyclage des déchets dans le bâtiment. Mais on trouve aussi, dans ces diplômes, de nombreuses références aux labels de qualité environnementale que les entreprises vont devoir acquérir. On peut s'étonner que le secteur des transports, pourtant au cœur d'enjeux écologiques forts, ne fasse pas partie des secteurs les plus avancés en matière de formation au développement durable. Mais force est de constater que ce sont encore des dimensions basiques de protection de l'environnement qui sont évoquées dans ces diplômes, comme celles de la gestion des déchets ou « l'éco-conduite ».

Le second groupe (alimentation, métiers de la mode, arts appliqués...) intègre plus ou moins la transition écologique dans les contextes de travail. Là, la mention du développement durable dans les référentiels de diplômes peut parfois renvoyer à une préoccupation de qualité, au respect de règles internationales ou à l'évolution de la demande des consommateurs et des clients. Certaines entreprises, en effet, se trouvent contraintes d'adopter des pratiques plus vertueuses dans le domaine environnemental pour se positionner au mieux sur un segment de clientèle ou, plus globalement, sur des marchés fortement concurrentiels. Le troisième groupe enfin réunit des secteurs où la référence à la transition écologique est plus discrète, en s'en tenant à des « gestes verts ». Il faut dire que ces secteurs (communication graphique, services administratifs et financiers...) sont, d'une manière générale, plus éloignés que d'autres des ces problématiques.

Nous assistons ainsi à une prise en compte certaine de la transition écologique dans ces référentiels. Cela ne veut pas dire que cette dimension était totalement absente de ces formations avant la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Mais elle ne l'était pas de manière aussi systématique qu'aujourd'hui. La question reste de savoir comment cette évolution va se traduire réellement en termes d'acquisition de compétences pour les futurs diplômés. Cela va dépendre en large partie des investissements qui seront consentis dans la formation des enseignants, mais aussi des professionnels des entreprises chargés du suivi des stagiaires. »

* Centre d'études et de recherches sur les qualifications

Pas de « transition juste »

L'enjeu climat mobilise le syndicalisme mondial et européen. Parce qu'il engage l'avenir de l'humanité et parce qu'il implique des enjeux économiques et sociaux. La Ces a rendu public un train de propositions et, en France, la transition énergétique nourrit l'agenda revendicatif de la Cgt.

Comment relever le défi global du climat sans entrer peu ou prou dans des calculs de concurrence – voire de domination – entre travailleurs du monde ? La réponse appelle – outre un extraordinaire effort de solidarité effective –, de pouvoir dégager une stratégie d'intervention et des priorités revendicatives. Mais l'exercice s'avère incontournable car les acteurs internationaux publics et privés, eux, travaillent à dégager des solutions, sans forcément articuler à juste niveau enjeux économiques et question sociale. Pour sa part, l'Union européenne œuvre à la création d'un cadre politique pour les années 2020-2030, notamment dans la perspective de la conférence de Paris de 2015. Considérant que la transition énergétique est au cœur de la lutte contre les changements climatiques en Europe et dans le monde, la Confédération européenne des syndicats (Ces) ⁽¹⁾ formule une série de propositions pour une « transition juste ».

Car elle postule avec force que la protection de la planète est une précondition à la prospérité et à la justice sociale. Elle exclut donc toute démarche qui viserait à tirer prétexte de la crise économique mondiale pour retarder ou affaiblir les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est stratégique à ses yeux que les mesures de justice sociale, notamment contre le chômage et l'exclusion, soient inscrites dans une perspective ambitieuse concernant l'environnement.

La dimension démocratique de la transition énergétique

Pour être « juste » une telle politique doit s'enraciner dans une forte dimension démocratique et, à ce titre, implique l'inclusion du dialogue social, de la participation des travailleurs, de la qualité de l'emploi, du droit à la formation, de la protection sociale et des droits... Les organisations syndicales, conformément à l'Agenda 21 ⁽²⁾, doivent donc être impliquées dans la conception et la mise en œuvre de plans nationaux de développement durable. Sans cette dimension démocratique, pas d'efficacité créatrice en amont des processus préconisés et pas d'adhésion en aval. Or ces processus iront à l'encontre de nombreuses habitudes de consommation et de production. Et partant, nécessiteront une élaboration et une mise en œuvre « sur mesure ». C'est particulièrement vrai concernant la transition énergétique puisque les termes en varient sensiblement d'une région à l'autre. La Ces souligne que ces différences appellent des politiques adaptées ainsi que d'énormes investissements publics dans les technologies bas carbone, dans

les compétences et dans les infrastructures. Elles appellent corrélativement une prise en compte sociale spécifique pour les régions et les secteurs où les bénéficiaires d'une économie bas carbone sont à long terme et difficiles à atteindre.

Mais ce « sur-mesure » doit se développer dans un cadre structurant. A l'occasion de la conférence des Nations unies organisée à Paris en 2015, la Ces insiste : il est nécessaire de soumettre toutes les économies de la planète à des objectifs contraignants. A défaut d'un tel cadre, tout laisse à craindre que les impératifs de compétitivité l'emportent sur l'intérêt général.

Ce risque est d'ailleurs parfaitement illustré par l'état du débat public engagé en France. Rendu public le 18 juin, ce projet de loi est à la fois décevant et préoccupant, dans la mesure où il manque d'une ambition essentielle et s'inscrit dans la logique d'austérité, de forte réduction des dépenses publiques et de cadeaux aux entreprises. Certes, les grands objectifs y sont réaffirmés : diminution de 40 % des émissions de gaz à effet de serre, de 30 % de la consommation de ressources fossiles, et augmentation de la part du renouvelable à 32 % à l'horizon 2030, diminution de la part du nucléaire de 75 à 50 % d'ici 2025. Mais la façon d'y parvenir reste très floue voire strictement déclarative...

Ainsi, proclamer la division par deux de la consommation énergétique ou encore la réduction à 50 % de la part du nucléaire dans le mix électrique semble participer d'une simple posture. Le premier objectif ne prend pas en compte les besoins des populations, pas plus que la démographie dynamique du pays ; le second risque de rendre caduc l'engagement massif sur la baisse des émissions de gaz à effet de serre. Car si le nucléaire pose de réels problèmes, c'est lui qui permet à la France d'être bonne élève en matière de réchauffement climatique.

Pour un plan d'investissement dans les technologies bas carbone

Les priorités affichées en termes de secteurs sont également discutables. Ainsi les transports, qui consomment un quart de l'énergie totale du pays et sont le premier émetteur de gaz à effet de serre, ne sont traités que sous l'angle de la voiture électrique. Or l'enjeu essentiel se joue autour des transports collectifs, de leur intermodalité effective et autour du développement des modes alternatifs à la route.

On retrouve la même approche limitée concernant un autre chantier décisif, celui de l'isolation des bâtiments. Certes, celle-ci sera rendue obligatoire mais va continuer à se heurter à deux

(1) La Confédération européenne des syndicats regroupe en France la Cgt, la Cfdt, FO, l'Unsa.

<www.etuc.org/fr/documents/le-paquet-energie-climat>

(2) L'Agenda 21 est un plan d'action pour le XXI^e siècle. Adopté par 178 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992.

(3) <www.lecese.fr>

sans justice sociale



LAURENCE MOUTON / MAXPPP

obstacles essentiels : l'absence d'une réelle filière professionnelle et celui des financements colossaux à dégager.

Au-delà, ce projet de loi procède aussi à des choix critiquables par essence. C'est notamment le cas avec l'ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques au travers de sociétés d'économies mixtes (Sem). Cette orientation, qui soulève l'opposition de toutes les organisations syndicales du secteur de l'énergie, résonne avec la pensée néolibérale et revient à faire de la privatisation un atout environnemental en soi.

Il en va de même avec les préconisations contre la précarité énergétique. L'idée avancée est celle d'un chèque énergie. Ce chèque, dont les mécanismes restent imprécis, vise d'évidence à répondre à l'urgence d'un accès de tous à l'énergie. Mais il peut aussi servir d'alibi à l'absence de réponses structurelles. Or il y a aujourd'hui en France près de 8 millions de personnes plongées dans la pauvreté énergétique.

Enfin, la question des moyens est elle-même renvoyée à la complexité de deux grands dossiers. Le premier est celui du rôle dévolu aux collectivités locales et de sa cohérence avec l'organisation nationale du secteur énergétique, cette dernière étant la seule à pouvoir assurer l'égalité de traitement, la péréquation tarifaire

LE CHÈQUE ÉNERGIE NE DOIT PAS SERVIR D'ALIBI À L'ABSENCE DE RÉPONSES STRUCTURELLES. OR IL Y A AUJOURD'HUI EN FRANCE PRÈS DE 8 MILLIONS DE PERSONNES PLONGÉES DANS LA PAUVRETÉ ÉNERGÉTIQUE.

et une solidarité effective entre territoires. Le second touche aux financements, renvoyés aux lois de finances et à l'austérité qui les caractérise. On sait que la Cgt défend de longue date la constitution d'un pôle financier public et qu'elle propose, entre autres, la création d'un livret d'épargne industrie défiscalisé, à partir de l'actuel livret développement durable. Elle plaide également pour la mise en place de circuits de financements nouveaux, notamment avec l'usage qui pourrait être fait des fonds provenant de l'épargne salariale. Pour l'heure, la précarisation de l'entreprise Alstom, acteur majeur du secteur énergétique, l'absence d'efforts pour assurer une maîtrise publique indispensable du secteur de l'énergie, sont de mauvais augure. Pour la France comme au regard des enjeux européens ; car ainsi que le rappelle la Cese, il y a urgence à mettre en place une communauté européenne de

l'énergie « pour assurer la sécurité d'approvisionnement, l'autonomie énergétique, le droit universel d'accès à l'énergie et la compétitivité des secteurs intensifs en énergie confrontés à une forte concurrence internationale ».

Mais tonalité critique et appels à la responsabilité des pouvoirs publics ne sont pas l'apanage de l'acteur syndical. Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a rendu le 9 juillet dernier un avis extrêmement critique sur le projet de loi⁽⁹⁾, dont il estime qu'il « ne comporte aucun chiffrage financier global, ni mesure par mesure ». Tout en admettant que le texte « peut constituer une nouvelle étape de l'histoire de l'énergie de la France », il en fixe les conditions : « Les moyens financiers qui seront déclinés devront être à la hauteur des enjeux ; la mobilisation des acteurs doit être favorisée via une démarche incitative, un effort massif de recherche et développement doit être engagé ; les mutations industrielles et en termes d'emplois doivent faire l'objet d'études d'impact et être anticipées ; la précarité énergétique doit être abordée dans toute sa dimension et la préservation des ressources naturelles doit être assurée. » Des préconisations qui, pour être suivies, vont nécessiter un sérieux environnement... revendicatif. ▶

Louis SALLAY

Climat et emploi, mêmes combats...

PARTICIPANTS

MARIE-CLAIRE CAILLETAUD,
PORTE-PAROLE
DE LA FÉDÉRATION CGT
DES MINES ET DE L'ÉNERGIE.

FABIENNE CRU-MONTBLANC,
MEMBRE DE LA COMMISSION
EXÉCUTIVE ET ANIMATRICE
DU COLLECTIF
« DÉVELOPPEMENT HUMAIN
DURABLE » DE LA CGT.

ANABELLA ROSEMBERG,
REPRÉSENTANTE
DE LA CONFÉDÉRATION
SYNDICALE
INTERNATIONALE (CSI)
À LA COP DE LIMA.

DOMINIQUE LAUNAY,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE L'UNION INTERFÉDÉRALE
DES TRANSPORTS CGT.

VALÉRIE GÉRAUD,
"OPTIONS".

À LA CGT,
NOUS PENSONS
QUE LES DÉFIS
CLIMATIQUES
IMPOSENT D'INVENTER
UN NOUVEAU MODE
DE DÉVELOPPEMENT
EN PARTANT
DE LA RÉPONSE
AUX BESOINS
DES POPULATIONS.

Le syndicalisme se mobilise pour approfondir le débat avec les salariés et peser dans les choix nationaux et internationaux : pour un développement humain durable, qui ne laisse plus les profits à court terme prévaloir sur la qualité de l'environnement et des emplois.

– **Options :** La XX^e conférence de l'Onu sur le changement climatique, à Lima, vient de se clore sans engagement nouveau des Etats pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (Ges). Pourquoi cet immobilisme ?

– **Anabella Rosemberg :** Les climatosceptiques sont encore nombreux. La prise de conscience n'est pas générale non plus dans le monde syndical ou salarial. Pourtant, les bouleversements du climat ont déjà eu des conséquences irréversibles pour l'emploi, à la suite des inondations à Bangkok, par exemple. De gros dangers menacent également le monde agricole, la santé des travailleurs. Pendant longtemps, les syndicats ont pensé que c'était l'affaire des organisations non gouvernementales ou des pouvoirs publics. On essaie désormais de faire converger les luttes sociales et environnementales, mais les syndicats ne sont pas encore assez solidaires dans leur démarche de construction d'un modèle alternatif. Dans certains pays, comme en Amérique latine, le modèle « extractiviste », fondé sur les ressources naturelles, pèse lourd dans les choix de développement, car il apporte rapidement de la richesse en partie redistribuée. En fait, le système actuel génère des bénéfices rapides pour certains acteurs économiques puissants et organisés – les mêmes dans le monde entier – qui ne se soucient pas des conséquences sociales et environnementales de leurs pratiques. Quant aux Etats, ils ne sont pas prêts à céder de leur souveraineté pour une gouvernance mondiale plus forte. Alors, même quand un accord est signé, rien ne dit qu'il sera appliqué...

– **Fabienne Cru-Montblanc :** Chez les salariés, il y a un décalage entre les enjeux du temps court et ceux du temps long. Le citoyen est conscient de la dégradation de l'environnement, et se montre actif dans des gestes quotidiens, par exemple le tri des déchets. Mais s'il pense en tant que salarié privé de perspectives et inquiet pour son emploi, l'enjeu environnemental peut alors être minoré. Pour convaincre et mobiliser, nous

devons placer à égalité les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. L'économie ne peut plus prévaloir sur tout. De la même façon, l'Omc régule les relations commerciales et économiques, tandis que l'Oit subit attaque sur attaque, tout comme les droits des salariés, et qu'il n'existe pas d'Organisation mondiale de l'environnement qui nous permettrait d'initier des règles en la matière. Je me souviens d'un conflit où les ouvriers ont menacé de déverser des produits hautement toxiques dans la rivière proche de leur usine. Ils protestaient contre les menaces qui pesaient sur leur emploi à cause de la gestion calamiteuse par leur employeur des déchets de leur production. On ne doit plus en arriver à de telles situations, il faut anticiper les reconversions, les évolutions de carrière, en prenant en compte en amont les paramètres de protection de l'environnement.

– **Dominique Launay :** Cela fait vingt ans qu'il y a des conférences mondiales, le Grenelle de l'environnement a bientôt 10 ans, pourtant la situation continue de se dégrader. Il arrive aussi que les décisions prises ne soient pas les bonnes, comme en France, sur les transports – principal émetteur de Ges en France, où le report modal s'est fait à l'envers, au bénéfice des camions et au détriment du train. Les transports ne font d'ailleurs pas partie, ou de manière très marginale, des sujets abordés par la loi de transition énergétique. Pour couronner le tout, le gouvernement a reculé sur l'écotaxe et va y perdre 800 millions d'euros. Si l'objectif principal est uniquement le profit, il nous semble difficile d'améliorer la situation. On peut toujours s'émouvoir du fait que les enfants chinois ne connaissent pas la vraie couleur du ciel, mais on délocalise nos industries là-bas : pour être plus écolo en France, on n'hésite pas à polluer ailleurs du moment que cela coûte moins cher, et peu importe aussi les conditions de travail en Asie. Quand on fait fabriquer nos locomotives en Azerbaïdjan ou en Afrique du Sud, cela pose aussi la question de leur réacheminement jusqu'en France... Plus



ENTRE NOTRE BILAN CARBONE HORS FRONTIÈRES, LE DUMPING SOCIAL, LES DÉSORDRES POLITIQUES QUE NOUS CONTINUONS D'ALIMENTER, DIFFICILE DE CULPABILISER LES PAYS QUI VEULENT SE DÉVELOPPER, EN EXIGEANT D'EUX QU'ILS MAÎTRISENT LEURS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.

de 95 % du transport mondial est maritime, un secteur tellement déréglementé que cela ne coûte rien, du moins financièrement, de faire le tour de monde avec des porte-conteneurs pleins. La France importe ainsi la moitié de ses produits manufacturés et investit dans des pays en développement dans le seul intérêt de grands groupes. Alors, entre notre bilan carbone hors frontières, le dumping social, voire les désordres politiques que nous continuons d'alimenter, difficile de culpabiliser les pays qui veulent se développer, en exigeant d'eux qu'ils maîtrisent leurs émissions de Ges, autrement dit qu'ils ne fassent pas comme nous avons fait.

– **Marie-Claire Cailletaud** : Il y a une incompatibilité profonde entre le modèle de développement capitaliste de nos sociétés et le développement humain durable, centré sur l'homme et respectueux de la planète. Les rapports du Giec sont pourtant formels, le réchauffement climatique est dû à l'activité humaine. Si on veut affronter ce sérieux problème, il y a des actions fortes et immédiates à mener dans les secteurs les plus contributeurs, le transport et le logement par exemple. Cela implique de repenser l'urbanisme, la manière de produire, avec un appareil industriel sur notre sol et au plus proche, dans les territoires : ni dumping social ni dumping environnemental. Le terme de croissance verte n'est pour certains qu'une couverture idéologique ; d'autres misent sur la décroissance. A la Cgt, nous pensons que les défis climatiques imposent d'inventer un nouveau mode de développement en partant de la réponse aux besoins, qui sont loin d'être satisfaits, y compris en France où par exemple 11 millions de nos concitoyens vivent en situation de précarité énergétique. Quel appareil productif devons-nous développer pour répondre

aux besoins en diminuant nos émissions de gaz à effet de serre? Quels seront les besoins de formation des salariés pour s'y adapter? Quelle recherche? Quelles coopérations pouvons-nous mettre en place avec les pays pauvres pour ne pas accentuer les déséquilibres? Voilà les questions que nous nous posons.

– **Options** : Le monde du travail et les syndicats s'approprient-ils suffisamment ces problématiques? Des convergences se dessinent-elles?

– **Marie-Claire Cailletaud** : Quand on se bat contre la délocalisation des emplois, pour la relocalisation d'activités comme les aciéries ou le démantèlement des bateaux en France, les salariés comprennent que ces projets sont d'autant moins utopiques qu'ils sont logiques du point de vue de la préservation de l'environnement. Par ailleurs, la bataille de la Cgt pour la réindustrialisation ne revient pas à mettre à la poubelle une prétendue vieille industrie jugée trop polluante, au profit de nouvelles industries. L'appareil productif existant sait s'adapter, en opérant des transformations, fondées sur des évolutions technologiques, une adaptation des savoir-faire et une réponse aux enjeux sociaux et environnementaux. Les salariés doivent pouvoir participer à la définition des objectifs, des stratégies. La question du travail, de son sens, de l'utilité sociale de la production, de la manière de produire, de la démocratie sont au centre d'un véritable projet collectif partagé. Quand on l'aborde ainsi, les salariés adhèrent à la démarche et sont prêts à s'investir et à réfléchir aux activités et aux emplois à développer dans l'avenir.

– **Dominique Launay** : La Cgt s'investit beaucoup depuis le Grenelle de l'environnement. Nous déplorons que les problématiques ne soient pas

...

TABLE RONDE

Climat et emploi, mêmes combats...



Marie-Claire Cailletaud

de salaires décents. On élève les ambitions à tous points de vue, l'activité, la vie sociale sur le territoire, l'entretien de l'environnement. De cette façon, on témoigne de la validité de notre implication pour promouvoir le travail humain durable.

– **Anabella Rosemberg**: Dans certains pays, en Amérique latine par exemple, les employeurs exercent un chantage parfois efficace sur les salariés et même sur les syndicats, les ralliant à l'idée qu'il faut choisir entre emploi et environnement. Mais ce mensonge « aux courtes pattes », comme on dit là-bas, ne résiste pas à une démonstration du fait que ceux qui ne se soucient pas de l'environnement ne se préoccupent pas plus de la qualité des emplois. Les syndicats français ont beaucoup contribué à dépasser les constats et à formaliser des propositions alternatives. Les perspectives sont plus élaborées, plus concrètes et mieux partagées. On ne se contente plus de dire qu'il faut défendre la planète, on décline sur les droits sociaux, sur les lanceurs d'alerte, sur la participation des salariés, l'éducation, la formation, qui sont des conditions a priori pour une meilleure préservation de la planète. Notre slogan, « la transition juste », intègre la nécessité d'élaborer des politiques qui prennent en compte tout ce qui doit être mis en place pour réussir cette transition: une protection sociale renforcée, l'accompagnement des salariés vers de nouveaux emplois, le dialogue social, l'investissement responsable respectant le droit du travail, l'accès des femmes aux emplois verts...

– **Options**: Les gouvernements français implique les partenaires sociaux dans les débats sur l'environnement. L'expérience française pourra-t-elle porter ses fruits au niveau international en décembre prochain ?

– **Dominique Launay**: Il faudrait que notre gouvernement écoute et prenne en compte ce que disent les syndicats et singulièrement ce que porte la Cgt. Ce n'est malheureusement pas le cas, comme cela s'est encore avéré à la dernière conférence environnementale. C'est d'ailleurs pour cela que le fil conducteur de la démarche de l'Union interfédérale des transports Cgt cette

... toujours abordées dans leur complémentarité ou leurs interdépendances. Sur l'énergie, actuellement, le gouvernement n'évoque pas en toute franchise les termes du débat: sur la place du nucléaire et l'impact des différents modes de production énergétique en matière d'émissions de Ges, sur la maîtrise publique de l'énergie, l'égalité d'accès à l'énergie. Sur la politique industrielle, on continue de dépendre de l'Allemagne ou de la Chine pour la transformation des métaux, on envoie en Chine notre carton à recycler, on fait fabriquer des éoliennes avec des métaux rares et dangereux dans des conditions qu'on ne maîtrise pas. En tant que représentants des salariés, nous devons initier des réflexions collectives sur les conditions d'une reconquête industrielle et du développement de l'emploi en France. Ainsi, nous arrivons à débattre ensemble sur l'énergie, les transports, l'industrie, la recherche, dans les fédérations et l'ensemble des structures, et aussi avec le monde associatif, les citoyens.

– **Fabienne Cru-Montblanc**: Pour convaincre, il faut encourager les actions concrètes et les convergences. Un exemple avec la filière bois en Aquitaine, qui était en voie d'extinction face à la concurrence scandinave ou tchèque après la dévastation de la forêt landaise par les tempêtes de 1999. Cela coûtait plus cher de remettre la forêt en état et de relancer la sylviculture. La Cgt régionale a participé activement à rendre possible une autre logique, via le Ceresa (Centre d'études et de recherche économiques et sociales d'Aquitaine), une structure animée par la Cgt, qui nous a permis de réunir tous les acteurs: privés, publics, institutionnels, éducation, industrie, afin de recenser l'existant, les besoins, les perspectives de la filière. Quels sont les métiers d'avenir, comment relocaliser les activités? Les papeteries, les scieries menacées de fermetures n'ont pas fermé, et certaines activités comme le gemmage vont être relancées – la résine de pin des Landes est estimée de meilleure qualité que la résine d'importation. Le fait de partir d'une vision moins centrée sur le profit immédiat a contribué à ce que toutes les questions soient examinées sous d'autres angles: développement des savoir-faire et des formations, de l'emploi, de la qualité des produits, des conditions de travail et

EN DÉVELOPPANT
LES SAVOIR-FAIRE
ET LES FORMATIONS,
L'EMPLOI, LA QUALITÉ
DES PRODUITS,
LES CONDITIONS
DE TRAVAIL ET LES
SALAIRES, ON ÉLÈVE
LES AMBITIONS
À TOUS POINTS
DE VUE, Y COMPRIS
LA VIE SOCIALE
ET L'ENVIRONNEMENT.



Fabienne Cru-Montblanc

“ AVEC LA COP 21, LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS NE VEUT RIEN D'AUTRE QU'UN SUCCÈS DIPLOMATIQUE POUR LA FRANCE. L'ENJEU SYNDICAL EST TOUT AUTRE. POUR NOUS, IL S'AGIT D'OBTENIR DES AVANCÉES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES CONCRÈTES.

année sera la diminution des émissions de gaz à effet de serre, en lien avec les différents secteurs des transports, tout en agissant pour la reconquête d'un véritable service sous maîtrise et contrôle publics.

– **Marie-Claire Cailletaud** : Cette volonté politique doit se traduire par l'affirmation d'une nouvelle stratégie nationale voire européenne, centrée sur la mise en œuvre de politiques industrielles inscrites dans le long terme, d'une maîtrise publique de certains enjeux – l'énergie, les transports, la recherche, et d'une appropriation sociale de ces questions. Il faut se donner les moyens de sa politique. Par exemple, dans le projet de loi sur la transition énergétique, le financement des propositions comme les aspects sociaux sont quasiment absents du texte, et certains objectifs incohérents, par exemple l'annonce de la libéralisation des bus. Les citoyens doivent peser sur les choix, empêcher par exemple que les inégalités territoriales se renforcent en fonction des ressources de chaque région, de la privatisation de certains modes de production d'énergie, comme récemment annoncé pour l'hydraulique. Notre responsabilité syndicale, c'est de multiplier les débats, de favoriser les contacts et de défendre des propositions susceptibles de faire consensus et d'être portées par le plus grand nombre. Quels sont les besoins, comment y répondre ? Nous devons défendre une vision ambitieuse du développement humain durable, en lien avec les revendications des salariés, mais il faudra s'inscrire dans un rapport de force permanent, car la Cop de Paris, qu'elle se solde ou pas par un accord, ne sera qu'une étape dans la construction.

– **Fabienne Cru-Montblanc** : Le rôle des Etats reste déterminant, pour peu qu'ils assument leur pouvoir d'engager des décisions stratégiques. Ce fut le cas par exemple il y a quelques années pour la Norvège. Prenant acte du manque de perspectives de sa filière pêche, l'Etat norvégien a décidé d'accompagner jusqu'à la retraite les salariés concernés, et mis en parallèle sur le développement de l'ingénierie et des nouvelles technologies industrielles. Il a réfléchi au contenu des nouveaux métiers impliqués, mis en place de nouvelles filières de formation, des centres de recherche, bref, anticipé avec succès sur les mutations. Un pays sans stratégie industrielle se laisse porter par la loi du marché et compromet son avenir. Par ailleurs, cela n'empêche pas de réfléchir au partage des savoir-faire dans le monde.



Dominique Launay



Anabella Rosemberg

Il est plus logique pour l'emploi et l'environnement que des tracteurs qui doivent être vendus en Inde y soient aussi fabriqués. C'est avec tous ces enjeux à l'esprit que nous nous enrichissons de la réflexion menée au sein des syndicats affiliés à la Csi. Quant à ce qui peut sortir des Cop, on sait que le lobby des entreprises y pèse très lourd. C'est pour cette raison qu'avec le groupe des Ong, le groupe syndical a quitté la Cop de Varsovie, il y a deux ans. A Lima, nous n'avons pas non plus obtenu que le social soit pris en compte, et pour l'heure, la France s'oppose à son intégration aux débats de Paris. Cela ne nous empêche pas de rester mobilisés. Les syndicats et les Ong internationales ont créé la Coalition climat 21, avec l'idée de travailler ensemble à ce qui nous rassemble pour favoriser les prises de consciences et mobiliser face à un bloc immobiliste, puissant et au discours bien rodé. Nous avons devant nous de nombreux rendez-vous, dont le premier est le Forum social mondial de Tunis (24-28 mars). Faire réfléchir, proposer des perspectives, du débat, c'est le rôle de la Cgt, qui veut rendre son syndiqué acteur.

– **Anabella Rosemberg** : Avec la Cop 21, le gouvernement français ne veut rien d'autre qu'un succès diplomatique pour la France. L'enjeu syndical est tout autre. Pour nous, il s'agit d'obtenir des avancées sociales et environnementales concrètes. Nous devons être capables de contrer les discours gentillets des représentants institutionnels et de mobiliser sur les besoins d'une véritable alternative, en portant un discours crédible du point de vue social et environnemental. On nous présente toujours les propositions gouvernementales comme « les seules possibles », à nous d'apporter la contradiction dans le débat, de faire pression sur les gouvernements pour qu'ils assument leurs responsabilités. Jusqu'à présent, l'échec des négociations sur le climat ne leur a jamais rien coûté du point de vue politique. Nous devons faire en sorte que ce ne soit plus le cas. Nous sommes déterminés à travailler ensemble à la sensibilisation citoyenne, dans les entreprises et au-dehors, et nous nous inscrivons dans une perspective de long terme : ils devront donc compter sur notre ténacité. ◀

ORANGE LA CGT AU CONTACT DU RÉSEAU DE BOUTIQUES

AU SEIN DES AGENCES DE DISTRIBUTION DE PARIS ET DES HAUTS-DE-SEINE, LA CGT A ENREGISTRÉ UNE FORTE PROGRESSION LORS DES DERNIÈRES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES. RETOUR SUR EXPÉRIENCE.

Ce sont des chiffres qui contrastent avec les résultats nationaux : lors des élections professionnelles de novembre dernier, la Cgt d'Orange-France Télécom a fait coup double au sein des agences de distribution d'Ile-de-France/Centre. En enregistrant, d'une part, une forte progression des voix dans tous les collèges ; en ayant, d'autre part, deux élus Cgt dans le collège « cadres », une première (voir encadré). Aman Béjaoui est l'un d'eux, responsable de boutique : « *Quand j'ai eu ce poste, en 2010, j'avais le profil idéal du point de vue de la direction : j'étais isolé, je ne connaissais pas grande monde et j'avais peu de contacts avec les autres responsables* », explique-t-il. Le voici désormais délégué du personnel : que s'est-il passé entretemps ?

Les agences de distribution regroupent essentiellement, en plus du siège, le réseau de boutiques Orange : trente-neuf au total dans les deux départements concernés, Paris et les Hauts-de-Seine. Éclatées géographiquement, elles sont aussi très hétérogènes dans leur composition. « *Elles sont une mosaïque de métiers, de statuts et de générations* », précise ainsi Nicolas Souffir, conseiller commercial, également délégué du personnel Cgt. Et quelle mosaïque ! On y trouve à la fois des jeunes et des plus anciens, des fonctionnaires et des salariés en contrat de droit privé, en Cdi ou en Cdd, mais aussi des stagiaires, des apprentis et, plus récemment, des intérimaires. Certaines boutiques sont des petites structures, d'autres de véritables Pme nommées Tgb – pour « très grandes boutiques » – qui regroupent

jusqu'à 30 salariés. Au total, les agences de distribution de Paris et des Hauts-de-Seine emploient quelque 650 salariés.

Un travail par secteur géographique

Cet isolement des salariés, tout aussi bien que leur hétérogénéité, sont une force pour la direction de l'entreprise, dans un contexte de mise en concurrence des personnels et des structures, soumises à la pression du résultat. Mais aussi a priori une faiblesse pour le syndicalisme. A priori, car la Cgt est parvenue à retourner la situation à son avantage en investissant le terrain et en privilégiant le contact avec les salariés : tous les salariés, quels que soient leur statut ou leur catégorie, fonctionnaires ou pas, vendeurs ou managers. « *J'ai la liberté de circulation dans l'entreprise, je ne me prive pas de l'utiliser en étant présent, en multipliant les déplacements dans les boutiques, à la fois pour nous faire connaître et échanger sur l'environnement professionnel des collègues* », explique Jean-Marc Lassoutanie, délégué syndical de la Cgt Orange-France Télécom Ile-de-France.

Fonctionnant en binôme, les délégués Cgt se sont réparti les secteurs géographiques,

* Selon cet article, si le délégué du personnel constate notamment qu'il existe une atteinte aux droits des personnes qui ne serait pas justifiée par la nature de la tâche à accomplir, il en saisit immédiatement l'employeur. Cette atteinte peut résulter notamment de toute mesure discriminatoire en matière d'embauche, de reclassement, d'affectation... L'employeur doit alors procéder immédiatement sans délai à une enquête avec le délégué.

opérant ainsi un véritable maillage territorial du nombre de structures à visiter, boutique par boutique. « *Nous parlons avec tout le monde et nous nous déplaçons même en l'absence de difficultés signalées. Mais en nouant le dialogue, il n'est pas rare que cent problèmes surgissent* », témoigne Jean-Marc Lassoutanie. Ce sont, dans des structures où il y a peu de communication, des problèmes concrets à régler comme le logement, une information à donner sur les droits... « *Au-delà, poursuit le délégué syndical, les salariés échangés sur l'organisation du travail, se livrent sur leur stress et leur mal-être.* » Trois sujets reviennent régulièrement : la question des effectifs, celle des rémunérations avec leur forte part variable et l'organisation des plannings. Du côté des délégués, la Cgt a aussi fait un travail de « mise en relation » des élus qui, eux-mêmes, sont isolés et ne se connaissent pas forcément. Il faut remonter aux débuts des années 2000 pour comprendre comment ce travail de fourmi a pu progressivement se mettre en place. « *Nous sommes en août 2003 : les conditions de travail se dégradent rapidement avec des vendeurs contraints de faire le ménage ; les salariés travaillent dans un état de stress perma-*

MAXPPP



ment et peuvent changer de boutique à tout moment, sans réel délai de prévenance. Le vendredi, ils sont dans une boutique; en cas de «mauvais résultats», ils sont dans une autre le lundi, se rappelle Jean-Marc Lassoutanie. J'ai alors décidé de monter une section syndicale et de préparer une action.» La grève, en 2004, a été très suivie et c'est de ce mouvement qu'est née la dynamique d'adhésions. La Cgt, qui comptait alors moins de dix syndiqués, en totalise maintenant une centaine. Une dynamique qui a aussi permis, plus récemment, d'aller à la rencontre des managers, «un travail auprès des cadres que, jusqu'alors, on n'avait pas fait».

Sous la pression des résultats

En 2000, Aman Béjaoui était déjà salarié d'Orange, d'abord dans un centre d'appel, puis comme conseiller expert pour se diriger ensuite vers les métiers fonctionnels, comme le «reporting», avant de devenir responsable de boutique: «A chaque étape de ma vie professionnelle, à chaque changement, j'ai dû faire appel aux syndicats.» Jean-Marc Lassoutanie, il le connaissait, l'avait rencontré lorsque le délégué syndical s'était déplacé dans la boutique. Sans pour autant se syndiquer. Il l'a fait il y a

Résultats

Les élections professionnelles se sont tenues du 18 au 20 novembre 2014. Au sein des agences de distribution d'Ile-de-France/Centre, comprenant Paris et le département des Hauts-de-Seine :

– Dans le premier collège (employés et agents de maîtrise), la Cgt, avec 67 % des voix, arrive en tête devant la Cfdt (26 %). La Cgt compte huit élus titulaires sur dix, sept chez les suppléants.

– Dans le second collège (cadres) : la Cgt totalise 24,29 % des voix, derrière la Cfdt (38,57 %) et devant la Cfe-Cgc (20 %). Elle compte un élu sur deux chez les titulaires, un sur deux également chez les suppléants.

peu de temps lorsque, confronté à la perte de son poste, la Cgt l'a aidé et soutenu. «La fermeture de la boutique où Aman travaille était programmée mais aucun autre poste de manager ne lui était proposé, explique le délégué syndical. Nous avons initié une enquête DP comme le stipule l'article L 2313-2 du Code du travail*, dressé un PV de désaccord.» Puis préparé un dossier prud'homal. Et cela a payé : Aman Béjaoui sera bien, dans un mois, manager dans une autre boutique.

Depuis, le cadre, accompagné d'un autre syndiqué Cgt, est parti aussi au contact de ses collègues dans les agences : «J'ai témoigné de mon histoire, échangé avec eux sur la réalité de leur environnement professionnel, sur la pression des résultats sans moyens, le management, essayé de faire comprendre le sens de mon nouvel engagement.» Le voilà donc élu, motivé pour continuer ce travail de contact et de proximité. «Certes, au départ, il faut, pour s'engager, l'énergie et l'écoute des hommes, souligne Aman Béjaoui pour expliquer son adhésion à la Cgt. Mais il faut aussi retrouver en eux des valeurs de solidarité, de souci des autres qui nous correspondent.» Des valeurs mais aussi des actes. ◀

Christine Labbe



ALE VENTURA / MAXPPP

PLASTURGIE DES CADRES DÉBUTANTS AU RABAIS

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES (FNIC) ET L'UGICT-CGT VONT ATTAQUER EN JUSTICE UN ACCORD PRÉVOYANT UN ABATTEMENT DE 5% SUR LES SALAIRES DES NOUVEAUX DIPLÔMÉS.

C'est une violation du principe « d'égalité de traitement » entre salariés que contient l'accord « salaires » de la convention collective nationale de la plasturgie, signé le 1^{er} octobre dernier par la fédération de la branche et trois organisations syndicales (Cfe-Cgc, Cfdt et Cftc). L'analyse est faite

par la Fnic et l'Ugict-Cgt qui ont décidé de saisir le tribunal de grande instance de Nanterre afin de faire annuler les dispositions concernant les cadres débutants. Que stipule cet accord ? Selon son article 5, l'entreprise pourra procéder, pour les cadres débutants, à « un abattement de 5% sur le salaire minimal prévu au coefficient 900 pendant un durée de 24 mois », sachant que ce coefficient est celui réservé à l'accueil de ces salariés dans la plasturgie. Par « cadre débutant », il faut d'ailleurs entendre « la position attribuée aux nouveaux diplômés occupant un poste coté 900 et n'ayant aucun passé professionnel soit à l'extérieur, soit à l'intérieur de l'entreprise, jusqu'à ce qu'ils aient acquis l'expérience professionnelle nécessaire pour l'exercice correct de la fonction ». Cet article, précise toujours l'accord, doit s'appliquer jusqu'au 31 décembre 2015. Depuis l'origine, la Cgt de la branche s'oppose à ce mécanisme d'abattement mis en œuvre depuis 2006, et « réussit, explique-t-elle, à en réduire les effets négatifs » au

fil des années, sans pour autant qu'une véritable discussion sur la situation de ces jeunes cadres ait lieu. Cette fois-ci, elle compte bien le faire annuler purement et simplement. « Cela signifie en effet que tout nouvel arrivant, récemment diplômé à bac+5 et ayant effectué des stages ou suivi un cursus en alternance, est pénalisé dès son entrée sur le marché du travail en étant embauché en dessous du salaire minimum conventionnel », expliquent la Fnic et l'Ugict-Cgt dans un communiqué. Des cadres qui, d'ailleurs, sont de moins en moins recrutés en contrat à durée indéterminée mais sur des missions de 24 mois, la durée, justement, pendant laquelle s'applique l'abattement de 5%. Et quand ils le sont, ils évoluent peu : « Ces cadres peuvent stagner pendant plusieurs années dans ce coefficient, sans évolution de carrière ni de salaire », précise Yves Peyrard, secrétaire de la Fnic.

A travail égal, salaire égal

Juridiquement, l'exigence d'égalité de traitement entre salariés est posée par des textes internationaux, comme la charte sociale européenne ou la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. En octobre 1996 par ailleurs, la chambre sociale de la Cour de cassation a fait application du principe « à travail égal, salaire égal », devenu le principe d'égalité de traitement entre les salariés se trouvant dans une situation comparable. Pour autant, la jurisprudence admet que des éléments objectifs et pertinents – comme par exemple l'ancienneté ou l'expérience professionnelle – peuvent justifier une telle inégalité. Mais tel ne peut être le cas avec cet accord, analysent en substance la Fnic et l'Ugict-Cgt : l'application du principe d'égalité impose en effet à l'employeur une appréciation rigoureuse des différences réelles entre les salariés, et non un postulat de moindre compétence, notamment à l'embauche. Sauf à créer une sous-catégorie de cadres au niveau du coefficient d'accueil des jeunes cadres, placés pourtant dans une situation identique lors de leur prise de poste. Comment, d'ailleurs, « le gouvernement pourrait-il étendre un tel accord, accord qui remet en cause les principes fondamentaux d'une convention collective nationale, protégeant les salariés et obligeant les entreprises à un minimum garanti conventionnel en matière de salaire ? », interroge la Fnic. Tout en posant deux exigences : l'abrogation de l'article 5 de l'accord du 1^{er} octobre ; la mise en place d'une véritable grille de classifications et de salaires.

Christine LABBE

chiffres

Le secteur de la transformation des matières plastiques – l'industrie de la plasturgie – emploi, selon les dernières données de l'Insee, 162 000 salariés. Si le poids des emplois liés à la production reste très élevé en atteignant 83%, la proportion de cadres et d'ingénieurs d'une part, de techniciens et agents de maîtrise d'autre part, a progressé au cours des dernières années. Elle est passée respectivement de 3,6% des emplois de production en 1995 à 6,5% aujourd'hui, et de 8,5% à 12,5%.

MIGRANTS EUROPE À LA DÉRIVE, VOGUENT LES GALÈRES...

APRÈS L'ABANDON EN PLEINE MER DE DEUX CARGOS, LES RESPONSABLES GOUVERNEMENTAUX ONT FUSTIGÉ CETTE NOUVELLE STRATÉGIE DES TRAFIQUANTS DE MIGRANTS. MAIS EST-CE BIEN LÀ LE FOND DE L'AFFAIRE ?

La méthode est sans mystère ; prenez un vieux bateau, limite épave, chargez-le de malheureux prêts à payer quelque 6 000 euros par personne pour échapper à la guerre, naviguez jusqu'à la limite d'eaux territoriales avant de fuir le navire et de les abandonner aux bons soins d'une marine nationale, italienne en l'occurrence. Entre Noël et le jour de l'An, les mésaventures du *Blue Sky* et de l'*Ezadeen* ont illustré cette stratégie dont Frontex, l'agence européenne de surveillance des frontières, estime qu'elle se généralise. Chaque traversée rapporte plusieurs millions d'euros et son lot de morts. Car, cela va sans dire, la traversée se fait dans le plus grand mépris de la dignité humaine.

On ne peut donc que souscrire aux discours vengeurs des autorités françaises stigmatisant les organisateurs de ce trafic monstrueux. Et s'interroger sur les complicités dont ils semblent jouir, l'organisation d'un tel réseau nécessitant des mouvements de capitaux et des actes commerciaux assez facile-

ment repérables. Au-delà, il convient de revenir sur les raisons qui en assurent le succès. Rappelons en effet que, selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (Hcr), plus de 207 000 personnes ont traversé la Méditerranée depuis début janvier, soit trois fois plus qu'en 2011. Rappelons également que cette traversée a été fatale à plus de 3 419 personnes en 2014.

Plus que la misère, ce sont les guerres de Syrie et d'Erythrée qui fournissent le plus grand nombre de candidats à cette roulette macabre, parmi lesquels de plus en plus de familles recherchant désespérément asile et sécurité sur l'autre rive de la Méditerranée. Les passeurs, au départ de la Turquie et de la Libye en profitent d'ailleurs pour faire monter les prix, inexorablement. Ils peuvent d'autant plus le faire qu'ils s'appuient sur les politiques de fermeture de l'Union européenne et des pays qui en sont membres. De la même

façon que la prohibition américaine a permis la naissance d'une nouvelle génération de gangstérisme, la

politique migratoire de l'Union aboutit à l'émergence d'une mafia tentaculaire. Car plus les frontières sont fermées et plus les stratégies de contournements deviennent sophistiquées, diversifiées et... à risques. Or les visas pour l'Europe sont chichement accordés, et les demandeurs y sont traités au mieux en suspects et le plus souvent en parasites. Dans la région, les pays voisins sont exsangues : Liban, Jordanie, Egypte baissent les bras devant l'afflux de réfugiés. Au final, l'Italie se retrouve bien seule et a tendance, une fois qu'ils ont débarqué, à abandonner la gestion des flux de migrants... aux réseaux de passeurs.

La France dans cette affaire n'a pas de quoi pavoiser, singulièrement au regard de sa politique d'accueil des réfugiés syriens. En 2013, François Hollande avait promis d'accueillir 500 ressortissants syriens en France en 2014. Ce chiffre, estimé « *indécemment* » par Amnesty International, plaçait le pays au même niveau que la Finlande et l'Autriche, loin derrière la Suède et l'Allemagne. Un peu moins d'un an plus tard, Paris n'avait accueilli qu'une petite centaine de réfugiés... Peur des étrangers, peur des rejets attisés par l'extrême droite, peur de voir s'envoler les factures ? Toujours est-il que le processus qui se poursuit sous l'autorité de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) fait montre d'une lenteur exemplaire, fonctionnant pratiquement au cas par cas, alors que des collectivités locales se déclarent volontaires pour l'accueil et que le nombre de réfugiés n'a jamais été aussi élevé dans le monde depuis la Seconde Guerre mondiale...

La pusillanimité de l'Union et des puissances européennes n'a pas fini de faire la fortune de ces passeurs qu'elles stigmatisent une main sur le cœur tout en gardant l'autre sur leurs portefeuilles. Et voguent les galères...

Louis SALLAY



UGICT

Calendrier

• Rencontres

Les prochaines rencontres d'*Options* auront lieu le 28 janvier 2015, à la Maison des associations de solidarité, à Paris. Elles auront pour thème : « Le numérique, l'entreprise et le travail : quels impacts et quelles perspectives ? » (voir *Options* n° 602, page 32).

• Débat

À l'occasion de la sortie de son numéro 18, la *Nouvelle Revue de psychosociologie* organise une matinée-débat sur « le travail syndical ». Elle aura lieu le 31 janvier 2015, à l'Escp-Europe, 79, avenue de la République, 75011 Paris.

• Entretiens

Le jeudi 12 février au palais d'Iéna, à Paris, se tiendront les Entretiens de l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales). Ces entretiens sont organisés à l'occasion de la parution d'un numéro spécial de la revue *Chronique internationale* sur : « Education, santé : services publics dans la tourmente ». En savoir plus sur le programme complet à l'adresse suivante : <www.ires-fr.org>

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le mercredi 18 février. Le prochain conseil national aura lieu les 24 et 25 mai 2015.

• Forum

Le prochain Forum social mondial aura lieu à Tunis en mars 2015.

• Colloque

Le Centre d'analyse et d'intervention sociale de l'Ehess (Ecole des hautes études en sciences sociales) organise un colloque international sur la question des mobilités « des Nord(s) vers les Sud(s) ». Il aura lieu à Paris les 20 et 21 mai 2015.

• Prospective

« L'usine du futur, vers une nouvelle révolution ? » est le thème d'une rencontre du Café des techniques, le jeudi 18 juin 2015 à 18h30 au musée des Arts et Techniques, à Paris.

Formation

• Stage national

L'Ugict-Cgt organise un stage national du 2 au 4 mars 2015 au Centre Benoît-Frachon, à Courcelle-sur-Yvette. Cette formation s'adresse aux responsables à la vie syndicale à la fois des unions fédérales et des commissions départementales, mais aussi aux syndicats et bases organisées Ugict dans leur ensemble.

• Management

« Comprendre les déterminants de l'entreprise et du management » est le thème d'un stage organisé conjointement par l'Ugict-Cgt et l'Institut du travail social de Strasbourg, du 9 au 13 mars 2015, à Strasbourg. Parmi les thématiques abordées : retrouver les véritables décideurs, un nouveau rôle pour les institutions représentatives du personnel.

Calendrier des formations

Pour consulter le calendrier de l'ensemble des formations proposées par l'Ugict-Cgt et s'inscrire à une session, se connecter à une seule adresse : <www.ugict.cgt.fr/ugict/formation>. Contact : <formation.syndicale@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Fiscalité Publiée par les éditions du Seuil, la revue *Pouvoirs* consacre son dernier numéro aux impôts. Alors que des pratiques multiples de contestation de la politique fiscale se sont déployées au cours des années passées, que ce soit en Europe ou aux Etats-Unis, les auteurs de la revue s'intéressent aussi bien à la notion de « consentement » à l'impôt qu'à son sens et à sa légitimité. Le tout sur fond « d'impératif » pour les uns, « d'injonction » pour les autres, de réduction des déficits publics. « Les impôts », revue *Pouvoirs* n° 151, novembre 2014.

Inégalités C'est sous l'angle de la démographie que *Population et Sociétés*, revue de l'Ined (Institut national d'études démographiques), analyse les récentes évolutions des inégalités entre hommes et femmes. Elle met ainsi en évidence l'importance des évolutions en la matière, tout en soulignant l'ampleur du chemin qu'il reste à parcourir. Ainsi en est-il à l'école. Si les jeunes filles sont désormais plus diplômées que les garçons – 31 % ont un niveau bac+3 ou plus contre 24 % des hommes –, l'école, montre l'unité de recherche « Démographie, genre et sociétés » de l'institut, reste un lieu important de production des inégalités de genre. *Population et Sociétés*, n° 517, décembre 2014.

Histoire Le dernier numéro du *Mouvement social* revient sur les origines des risques industriels entre la fin du XVII^e siècle et celle du XIX^e siècle, en concentrant son approche sur la Grande-Bretagne et la France, principaux foyers des premières décennies de l'industrialisation. La revue veut ainsi montrer que l'historiographie récente sur l'émergence de ces risques les « *replaces dans un ensemble non seulement technique, mais aussi économique et social, médical ou culturel* ». *Le Mouvement social*, n° 249, quatrième trimestre 2014.

Economie Alors que l'Italie connaît sa troisième année consécutive de récession, l'Ofce (Observatoire français des conjonctures économiques) dresse un premier bilan des réformes engagées par Matteo Renzi, depuis son élection en février 2014. Il s'intéresse en particulier à la mise en œuvre de la réforme du marché du travail, véritable « Jobs Act » dont le premier volet a été adopté dès le mois de mars 2014, fondée sur une flexibilité accrue et une simplification des procédures de licenciement. Pour les auteurs de l'étude, « *on peut s'interroger sur la pertinence d'adopter ce type de réformes structurelles au moment où l'Italie est engluée dans la récession et connaît une forte progression du taux de chômage* ». Ofce, *Les Notes*, n° 48, décembre 2014.

MASSO-KINÉSITHÉRAPIE QUATRE ANS DE FORMATION INITIALE RECONNUS

LES MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES ONT OBTENU LA RECONNAISSANCE DE QUATRE ANS DE CURSUS AU LIEU DE TROIS. MAIS LA RÉFORME EST ENCORE LOIN DU COMPTE POUR RENDRE LE MÉTIER PLUS ATTRACTIF, NOTAMMENT DANS LE SERVICE PUBLIC.



MARLENE AWAAD / MAXPPP

Cinq mille étudiants et professionnels ont manifesté, le 5 novembre dernier, à l'appel du groupe des quinze représentants de la profession de kinésithérapeute.

Le 5 novembre dernier, cinq mille étudiants et professionnels ont manifesté à l'appel de la Cgt et de l'ensemble des autres organisations représentant la kinésithérapie (« groupe des 15 ») pour soutenir leur projet commun de formation initiale. En amont, des délégations avaient été reçues dans les assemblées et les ministères concernés pour expliquer les revendications. L'unité et la détermination de la profession sont à souligner. Depuis le début des travaux de réingénierie de la formation initiale, elle demande sa reconnaissance en cinq ans – au lieu de trois – avec la généralisation expérimentée depuis longtemps d'une première année universitaire d'orientation : une première année commune des études de santé (Paces), suivie de quatre années spécifiques en institut de formation en masso-kinésithérapie (Ifmk)

et d'un diplôme d'Etat de grade master (300 Ects – *european credits transfer system*). Le 9 décembre 2014, l'arbitrage interministériel (ministères de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et le secrétariat d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche) a été officialisé : la

formation initiale se déploiera sur quatre ans avec 240 Ects pour tout diplômé dès la rentrée 2015 et le concours d'admission « Pcb » (« physique-chimie-biologie » – voir encadré) sera supprimé en 2016.

Cette formation initiale portée à quatre ans aurait pu l'être encore plus. En effet, kinésithérapeute est « le métier socle des rééducateurs », indique Frédérique Lecocq, ...

Sélection

Dès la rentrée 2016, le concours « Physique-chimie-biologie » (Pcb) sera supprimé. Cette décision va dans le bon sens pour la Cgt qui souhaitait la disparition d'un concours qui se déroule soit en terminale, soit dans des écoles privées avec des tarifs de scolarité avoisinant 7 000 euros par an. Cette sélection se faisait en fonction de critères financiers, avec une inégalité de chances entre les étudiants. Des réflexions seront menées sur la reconnaissance de l'année précédant l'entrée en institut de formation : Paces (première année commune des études de santé), Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives) et première année de licence de sciences.

... membre de la CE de l'Ufmict, qui déplore que les kinésithérapeutes salariés du public ne représentent que 20% de la profession. Un choix fait « *par attachement au service public* », mais impossible pour les étudiants endettés qui doivent payer leurs études et sont donc obligés, pour rembourser, de choisir le statut libéral et de multiplier les actes. Les autres raisons du peu d'attractivité de ce métier salarié? Il exige d'importantes compétences mais n'est que peu valorisé tant d'un point de vue financier (les débutants commencent à 1 300 euros par mois, payés comme à bac+2) que sur le plan de la qualification: les kinésithérapeutes font cinq ans d'études, dont trois professionnelles (après les « années de prépa ») qui seules étaient jusqu'à présent reconnues. Ils se forment tout au long de leur vie professionnelle aux nouvelles techniques. Par ailleurs, le nouveau diplômé doit être encadré dans certains services spécialisés, alors qu'il y a déjà un manque de personnes qualifiées.

1,5 million d'actes réalisés par jour

De plus, leur évolution de carrière est beaucoup moins rapide que pour d'autres professionnels paramédicaux. Enfin, « *la reconnaissance passe aussi par une meilleure visibilité de la profession et de ses modes d'action* », souligne Frédérique Lecocq. Cette dévalorisation se déroule dans un contexte où la demande des Français pour des soins de kinésithérapie ne cesse d'augmenter (plus de 1,5 million d'actes réalisés par jour). Elle entraîne la vacance de postes dans des structures hospitalières qui conduisent à la diminution des espoirs d'amélioration de l'état de santé de certains patients faute de soins appropriés.

La suite de la réflexion engagée par les pouvoirs publics et les organisations représentant les kinésithérapeutes se fera en 2015. La Cgt insiste sur une revalorisation urgente des grilles et des salaires de kinésithérapeutes pour une meilleure reconnaissance du métier, et souhaite rendre le salariat plus attractif, combler les postes vacants et relancer la recherche. Elle demande la prise en charge des études par les universités pour les rendre accessibles financièrement, le grade master et refuse des solutions de remplacement des kinésithérapeutes (exercice illégal de la profession) par certaines directions d'établissements. Enfin, il faut l'accès et le remboursement intégral des soins pour tous. C'est le prix d'une offre de santé en France qui doit rendre « visibles » les professionnels de la masso-kinésithérapie. ◀

Claire PADYCH

URGENCES UN ACCORD HISTORIQUE

LE 23 DÉCEMBRE, APRÈS UNE GRÈVE ÉCLAIR, LES MÉDECINS URGENTISTES ONT OBTENU SATISFACTION SUR LA PREMIÈRE DE LEUR REVENDICATION : UN MEILLEUR CONTRÔLE DE LEURS HORAIRES.

Le mouvement avait commencé le 22 décembre à l'appel de l'Amuf, l'Association des médecins urgentistes de France, et de l'Ufmict-Cgt. Vingt-quatre heures plus tard, les médecins urgentistes ont obtenu gain de cause sur deux de leurs revendications : la valorisation des heures supplémentaires au-delà de 39 heures et la réduction du temps de travail à 48 heures hebdomadaires contre une

soixantaine actuellement. D'ici à la fin du premier semestre 2015, les hôpitaux seront obligés de contractualiser pour couvrir les temps de travail entre 39 heures et 70 heures. Et le temps de travail posté auprès du patient sera limité à 39 heures.

Tous les problèmes ne sont pas réglés. La profession n'a pas obtenu l'harmonisation des rémunérations des gardes qu'elle demandait, dénonçant une « bourse aux gardes » dans certains hôpitaux, ainsi que des inégalités entre les praticiens selon leur statut ou le pays d'obtention de leur diplôme. Une telle mesure aurait coûté cher. « *Nous avons compris que ce n'était pas le moment* », a déclaré, le 23 décembre, le Dr Patrick Pelloux, le président de l'Association des médecins urgentistes de France. Mais, a-t-il ajouté aussitôt, « *même si nous n'avons pas tout obtenu, il*

s'agit d'un accord historique car il n'y avait pas eu d'aménagement du temps de travail depuis quatorze ans ».

Depuis des semaines, les urgences étaient en ébullition. Au Chu de Toulouse, le chef de service avait démissionné de ses fonctions administratives pour protester contre le manque de moyens. Et trois praticiens l'avaient suivi tandis que des contractuels menaçaient de ne pas rester. Au centre hospitalier de Carcassonne, les urgentistes s'étaient mis en grève le 19 novembre pour dénoncer leurs conditions de travail. A l'hôpital Purpan, à Toulouse, une pétition circulait en soutien au service des urgences surchargé, débordé et en grève illimitée depuis le 1^{er} décembre. « *Notre équipe, pouvait-on y lire, est inquiète devant la mise en danger constante du patient, insatisfaite de la déshumanisation des soins, épuisée par un rythme de travail soutenu, désabusée face à une hiérarchie sourde à nos requêtes et indifférente à nos souffrances.* »

Ici comme ailleurs, la grève annoncée des médecins libéraux pendant les fêtes annonçait une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail. « *Il est hors de question que la défense de ses avantages par une bonne partie de la profession retombe sur nous aux urgences* », mettait en garde le Dr Christophe Prudhomme, porte-parole de l'Amuf et urgentiste en Seine-Saint-Denis, dans les colonnes du *Quotidien du médecin*. « *Il n'est pas question, ajoutait-il, que l'on demande à des hospitaliers de ne pas prendre de congés en fin d'année pour suppléer les carences des libéraux. Si les préfets ont des problèmes, qu'ils réquisitionnent. Il n'est pas exclu qu'on se mette en grève au même moment, pour faire entendre nos revendications.* » Ce qui s'est passé. ◀

Martine HASSOUN



PHILIPPE JUSTE / MAXPPP

Procédure disciplinaire et procédure pénale

Deux voies d'action autonomes

C'est ce que vient préciser le Conseil d'Etat dans une décision du 30 décembre 2014.

Edoardo MARQUÈS

Le 24 janvier 2013, la chambre disciplinaire régionale de l'ordre des médecins d'Aquitaine avait radié du tableau de l'ordre des médecins M. Bonnemaïson, estimant qu'il avait délibérément provoqué la mort de patients hospitalisés au centre hospitalier de la Côte Basque à Bayonne. Cette décision a été confirmée en appel le 15 avril 2014 par la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des médecins. Dans sa décision du 30 décembre 2014⁽¹⁾, le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi en cassation introduit par M. Bonnemaïson contre cette dernière décision. Il a notamment estimé que l'argumentation développée par M. Bonnemaïson ne permettait pas de remettre en cause la décision rendue par le juge disciplinaire d'appel. Il a ainsi rappelé que la loi autorise le médecin, dans certains cas et en respectant les procédures prévues par la loi dite « Leonetti », à arrêter ou à ne pas entreprendre un traitement qui traduirait une obstination déraisonnable. La loi autorise aussi, dans certains cas, l'administration de traitements pouvant avoir pour effet secondaire d'abrèger la vie. Mais elle interdit de provoquer délibérément un décès. Cette décision sur le volet disciplinaire des poursuites est distincte de l'instance pénale, toujours en cours. Les poursuites disciplinaires sont exercées par l'ordre des médecins, qui est chargé de veiller à ce que la médecine soit exercée selon les règles de la déontologie médicale, fixées par le Code de la santé publique. L'ordre dispose à cette fin du pouvoir de punir, par des sanctions professionnelles, un médecin qui aurait commis des manquements à cette déontologie. L'instance pénale, quant à elle, se déroule devant le juge pénal (en l'espèce la cour d'assises) et vise à punir, par des sanctions pénales, quelqu'un qui aurait commis une infraction réprimée par la loi pénale. **Cette règle vaut pour l'ensemble des instances disciplinaires (en droit du travail comme en droit de la fonction publique).**

(1) CE, Assemblée, 30 décembre 2014, M. Bonnemaïson, requête n° 381245.

LE CONSEIL D'ÉTAT RAPPELLE QUE LES POURSUITES DISCIPLINAIRES SONT EN PRINCIPE INDÉPENDANTES DES POURSUITES PÉNALES

Le Conseil d'Etat était uniquement saisi du volet disciplinaire. Il a, en premier lieu, rappelé que les poursuites disciplinaires sont en principe indépendantes des poursuites pénales. Il en résulte par exemple que le fait qu'aucune infraction pénale n'ait été commise n'implique pas nécessairement qu'il n'y ait pas eu de faute déontologique ou disciplinaire. Le juge disciplinaire peut se prononcer sur une plainte sans attendre l'issue d'une procédure pénale en cours concernant les mêmes faits. Si le juge disciplinaire peut décider de surseoir à statuer, lorsque cela paraît utile à la qualité de l'instruction ou à la bonne administration de la justice, il n'est pas tenu de le faire.

Ainsi, la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des médecins n'a pas commis d'irrégularité en n'attendant pas l'arrêt de la cour d'assises. Le Conseil a ajouté que cette situation n'avait pas empêché M. Bonnemaïson d'organiser sa défense devant le juge disciplinaire, par exemple en produisant des éléments du dossier de l'instruction pénale : le secret de l'instruction ne s'applique pas, en effet, à la personne mise en examen elle-même. M. Bonnemaïson invoquait en outre l'autorité de chose jugée attachée à l'arrêt d'acquiescement de la cour d'assises. Mais le Conseil n'a pas eu à s'interroger sur l'étendue de la chose jugée par la cour d'assises. Faisant application d'une jurisprudence constante, il a en effet rappelé que seules les décisions définitives des juridictions pénales sont revêtues d'une telle autorité et que l'arrêt de la cour d'assises, frappé d'appel, n'est pas devenu définitif. Il a en outre relevé que cet arrêt était postérieur à la décision contestée devant lui.

Le juge administratif suprême a, ensuite, examiné le bien-fondé de la sanction

prononcée. En tant que juge de cassation, le Conseil d'Etat n'est pas un troisième degré de juridiction : il vérifie que le juge d'appel a correctement appliqué le droit aux faits de l'espèce, tels qu'ils ont été établis par l'instruction de première instance et d'appel, notamment par les pièces produites par les parties devant le juge d'appel. Il en résulte que, ainsi que le rappelle la décision, le requérant n'est pas recevable à produire devant le juge de cassation de nouvelles pièces, c'est-à-dire des pièces dont le juge d'appel ne disposait pas et qu'on ne peut donc pas lui reprocher de ne pas avoir pris en compte. Le Conseil d'Etat a, par ailleurs, confirmé que ces faits constituaient une faute déontologique. Le comportement de M. Bonnemaïson contrevient en effet à la règle posée par l'article R. 4127-38 du Code de la santé publique. Enfin, le Conseil a vérifié que la sanction prononcée par les juges du fond n'était pas hors de proportion avec la faute commise. Il a ainsi jugé que la chambre disciplinaire nationale avait légalement pu estimer que les actes commis par M. Bonnemaïson justifiaient, en raison de leur gravité, sa radiation du tableau de l'ordre des médecins.

LES CONSÉQUENCES DE LA DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT

En conséquence du rejet du pourvoi, la décision de la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des médecins devient définitive, quelle que soit l'issue du procès devant la cour d'assises d'appel. Toutefois, le Conseil a rappelé dans sa décision que l'article R. 4126-53 du Code de la santé publique prévoit la possibilité de demander la révision d'une décision de radiation « si, après le prononcé de la décision, un fait vient à se produire ou à se révéler ou lorsque des pièces, inconnues lors des débats, sont produites, de nature à établir l'innocence [du] praticien ». L'intervention d'une décision pénale définitive postérieurement à la décision du juge disciplinaire est, dans certains cas, susceptible de justifier une demande de révision, en particulier lorsqu'elle remet en cause la matérialité des faits ayant servi de fondement à la sanction disciplinaire. ◀

droits

Santé au travail

Des arrêts à connaître!

Alors que les conditions de travail se dégradent sous l'effet de l'intensification et des nouveaux modes d'organisation du travail et de gestion du personnel, des actions syndicales judiciaires continuent d'obtenir des succès importants pour faire respecter le droit à la santé des travailleurs. La jurisprudence de l'année 2014 en fournit plusieurs illustrations.

Michel CHAPUIS

Forfaits en jours

La solution jurisprudentielle. La Cour de cassation énonce dans des attendus de principe que : « *Le droit à la santé et au repos est au nombre des exigences constitutionnelles* » ; il résulte des directives de l'Union européenne selon lesquelles les Etats membres ne peuvent déroger aux dispositions relatives à la durée du temps de travail que dans le respect des principes généraux de la protection de la sécurité et de la santé du travailleur ; toute convention de forfait en jours doit être prévue par un accord collectif dont les stipulations assurent la garantie du respect des durées maximales de travail ainsi que des repos, journaliers et hebdomadaires.

Concernant la convention collective nationale (Ccn) des banques, la Cour de cassation considère que « *répondent aux exigences relatives au droit à la santé et au repos, les dispositions de l'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail dans le secteur des banques du 29 mai 2001 imposant notamment à l'employeur de veiller à la surcharge de travail et d'y remédier, de sorte qu'est assuré le contrôle de la durée maximale raisonnable de travail* » (Cour de cassation, chambre sociale, 17 décembre 2014, société Rothschild et Cie).

Cet accord prévoit que « *le décompte des journées et demi-journées travaillées se fait sur la base d'un système auto-déclaratif* », que « *l'organisation du travail de ces salariés devra faire l'objet d'un suivi régulier par la hiérarchie qui veillera notamment aux éventuelles surcharges de travail* », que « *dans ce cas, il y aura lieu de procéder à une analyse de la situation, de prendre le cas échéant toutes dispositions adaptées pour respecter, en particulier, la durée minimale du repos quotidien prévue par l'article L. 220-1 du Code du travail et de ne pas dépasser le nombre de jours travaillés, et ce dans les limites prévues au dernier alinéa de l'article L. 212-15-3-III dudit code* », que « *la charge du travail confiée et l'amplitude de la journée d'activité en résultant doivent permettre à chaque salarié de prendre obligatoirement le repos quotidien visé ci-dessus* » et que « *la durée minimale de ce repos est fixée légalement à 11 heures prises d'une manière consécutive et, le cas échéant, selon les modalités de l'article 63 de la convention collective de la banque* ».

Par conséquent, le non-respect de ces disposi-

tions conventionnelles par l'employeur rend la convention de forfait en jours inopposable au salarié.

Concernant la Ccn du notariat, la Cour de cassation considère que les dispositions de l'article 8.4.2 de la convention collective nationale du notariat du 8 juin 2001, qui se bornent à prévoir, en premier lieu, que l'amplitude de la journée d'activité ne doit pas dépasser 10 heures sauf surcharge exceptionnelle de travail, en second lieu, que, chaque trimestre, chaque salarié concerné effectue un bilan de son temps de travail qu'il communique à l'employeur et sur lequel il précise, le cas échéant, ses heures habituelles d'entrée et de sortie afin de pouvoir apprécier l'amplitude habituelle de ses journées de travail et de remédier aux éventuels excès, ne sont pas de nature à garantir que l'amplitude et la charge de travail restent raisonnables et assurent une bonne répartition, dans le temps, du travail de l'intéressé, et, donc, à assurer la protection de la sécurité et de la santé du salarié (Cour de cassation, chambre sociale, 13 novembre 2014, société Y).

Par conséquent, la convention de forfait en jours, signée par le salarié en application de ces dispositions conventionnelles, est nulle.

Chsct

Les faits. La société Stokomani a réuni le 11 octobre 2012 le collège désignatif du site d'Alata pour procéder à l'élection des membres de la délégation du personnel du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (Chsct) au sein de cet établissement.

La procédure. La fédération des employés et cadres Force ouvrière a contesté cette élection. Le tribunal d'instance (TI) de Senlis, par jugement rendu le 1^{er} février 2013, décide d'annuler la désignation des membres de la délégation au Chsct du site d'Alata. Le TI annule les désignations. L'employeur forme un pourvoi contre ce jugement. Le pourvoi de l'employeur est rejeté par la chambre sociale de la Cour de cassation.

Le pourvoi de l'employeur. Dans son pourvoi, l'employeur développe les arguments suivants : 1° Le Chsct est institué dans le cadre de l'établissement ; en procédant à l'annulation de la désignation litigieuse au motif qu'elle n'aurait pas été faite dans le cadre de l'entreprise Stokomani

dans son entier, le tribunal d'instance a violé l'article L. 4611-1 du Code du travail ;

2° Le directeur de chacun de ses magasins était apte à traiter des problématiques d'hygiène et de sécurité, ayant reçu une formation adaptée à cet objet ; en énonçant qu'il n'était pas soutenu par la société Stokomani que les directeurs de magasins aient été dotés d'une autonomie suffisante pour leur permettre de répondre aux questions posées éventuellement en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail par les délégués du personnel, la cour d'appel a dénaturé les écritures de la société, en violation de l'article 4 du Code de procédure civile ;

3° Le périmètre de l'établissement distinct, déterminé à l'occasion d'un scrutin électoral antérieur par un accord préélectoral non dénoncé, doit être celui retenu pour apprécier la nécessité de constituer ou non des Chsct ; en énonçant que la société Stokomani ne pouvait se prévaloir du protocole d'accord préélectoral du 22 mars 2010 relatif aux élections des délégués du personnel et des membres du comité d'entreprise qui pourtant circonscrivait les établissements distincts de l'entreprise et n'avait fait l'objet d'aucune remise en cause, le tribunal d'instance a violé les articles L. 2314-3, L. 2324-4 et L. 4613-1 du Code du travail.

La solution jurisprudentielle. La Cour de cassation énonce dans un attendu de principe que « tout salarié employé par une entreprise dont l'effectif est au moins égal à cinquante salariés doit relever d'un Chsct » (Cour de cassation, chambre sociale, 19 février 2014, société Stokomani). Il en est ainsi même si le salarié est occupé dans un établissement de moins de cinquante salariés.

Pour la Cour de cassation, le tribunal d'instance, qui a constaté que la société Stokomani employait environ mille salariés répartis sur une quarantaine de sites et disposait d'un comité d'entreprise unique, en a exactement déduit que la décision de l'employeur de ne mettre en place de Chsct que sur l'un de ces sites, le seul employant plus de cinquante salariés, alors que le Chsct aurait dû couvrir toute l'entreprise, était irrégulière.

Inaptitude médicale, accident du travail, reclassement, licenciement

Le droit applicable. Lorsque, à l'issue des périodes de suspension du contrat de travail consécutives à un accident du travail ou à une maladie professionnelle, le salarié est déclaré inapte par le médecin du travail à reprendre l'emploi qu'il occupait précédemment, l'employeur lui propose un autre emploi approprié à ses capacités.

Cette proposition prend en compte, après avis

des délégués du personnel, les conclusions écrites du médecin du travail et les indications qu'il formule sur l'aptitude du salarié à exercer l'une des tâches existant dans l'entreprise.

La question posée. Dans une entreprise dotée d'une « délégation unique du personnel » (Dup), est-il indifférent que cette consultation ait pu avoir lieu à l'occasion d'une réunion de cet organe à qualité de comité d'entreprise ?

La solution jurisprudentielle. L'employeur ne doit pas confondre CE et DP quand il consulte la Dup. La Cour de cassation énonce que « lorsqu'une délégation unique des représentants du personnel est constituée dans l'entreprise, les délégués du personnel et le comité d'entreprise conservent l'ensemble de leurs attributions ».

Par conséquent, en l'absence de consultation des membres de la délégation unique du personnel en tant que délégués du personnel, la procédure de licenciement n'est pas respectée (l'employeur est condamné à payer au salarié des sommes à titre de dommages-intérêts, d'indemnité spéciale de rupture et d'indemnité de préavis) (Cour de cassation, chambre sociale, 10 décembre 2014, société Sotraisol fondations).

Obligation de sécurité de résultat, accident du travail, licenciement

Les faits. Un salarié avait été reconnu en accident du travail à la suite d'un vol commis, dans le magasin qu'il dirigeait, le 22 janvier 2009 par deux individus armés et en cagoule et que cet accident avait été directement à l'origine de son inaptitude. Le salarié avait été licencié le 12 décembre 2010 pour inaptitude et impossibilité de reclassement.

La procédure. Le salarié a saisi la juridiction prud'homale en soutenant que son inaptitude résultait d'un manquement de l'employeur à son obligation de sécurité.

La solution jurisprudentielle. La Cour de cassation énonce dans un attendu de principe que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs et veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration de situations existantes » et « il appartient à l'employeur dont le salarié, victime d'un accident du travail, invoque une inobservation des règles de prévention et de sécurité, de démontrer que la survenance de cet accident est étrangère à tout manquement à son obligation de sécurité » (Cour de cassation, chambre sociale, 28 mai 2014, société Lidl). L'arrêt de la cour d'appel d'Aix-en-Provence qui avait décidé de débouter le salarié de ses demandes en dommages-intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse est cassé et annulé. ◀

BIBLIOGRAPHIE

• MICHEL MINÉ ET DANIEL MARCHAND, LE DROIT DU TRAVAIL EN PRATIQUE, EYROLLES, PARIS, 27^e ÉD., 2015.

NÎMES/PHOTOGRAPHIE

SUZANNE LAFONT SAISIT LE MONDE EN SITUATIONS



SUZANNE LAFONT

«Le Nouveau Mystère de Marie Roget» (détail), 2014.

Suzanne Lafont affirme que ses images «*participent de la mobilité des phénomènes*». On va juger du bien-fondé de cette assertion, dès lors que sous le titre «*Situations*», ses œuvres les plus récentes font l'objet d'une importante exposition au Carré d'Art – Musée d'Art contemporain de Nîmes. L'artiste, née en 1949, vit et travaille à Paris. Après de solides études littéraires et philosophiques, elle décide de se consacrer à la photographie, à partir d'une réflexion axée sur le cinéma et la danse contemporaine, singulièrement celle de certains novateurs des années 1970 (Steve Paxton, Lucinda Childs, Trisha Brown...). «*J'ai commencé à m'intéresser à la photographie, dit-elle, à partir d'un questionnaire sur le temps, dont le spectateur ne pouvait qu'être le moteur.*» Depuis les années 1990, Suzanne Lafont ne cesse d'être invitée, aussi bien en France qu'à l'étranger dans nombre d'institutions prestigieuses. L'actuel projet présente, en introduction, 468 images sous forme de diaporama. Réunies sous le terme «*Index*», elles constituent la matrice de l'exposition, qui se développe ensuite autour de la figure de «*l'acteur-performeur*», laquelle va activer l'espace du spectateur, avant d'investir (sous l'intitulé «*Situation Comedy, From General Idea's Pamphlet Manipulating the Self*») le champ du livre qui sera définitivement occupé par une mise en espace d'un ouvrage fameux de l'architecte néerlandais Rem Koolhaas, sous l'appellation «*The First Two Hundred Fifty Five Pages of Project on the City 2, Guide to Shopping*»). Pour finir, c'est l'adaptation visuelle de la nouvelle d'Edgar Poe, *The Mystery of Marie Roget* (1842), inscrite dans la topographie de New York.

Antoine SARRAZIN

• DU 6 FÉVRIER AU 26 AVRIL, PLACE DE LA MAISON CARRÉE, 30000 NÎMES, TÉL. : 04 66 76 35 70.

THÉÂTRE/EUGENE O'NEILL UN VRAI DRAME À L'AMÉRICAIN

Lorsqu'il dirigeait le Théâtre national de Strasbourg (de 1993 à 2000), Jean-Louis Martinelli y avait monté *le Deuil sied à Electre*, de l'Américain Eugene O'Neill (1888-1953), au demeurant père d'Oona, qui épousa Charlie Chaplin en 1943 et lui offrit beaucoup d'enfants. Cette fois, Martinelli s'attaque à *Anna Christie*, du même auteur, dans une adaptation de Jean-Claude Carrière. Un homme qui a abandonné sa fille la retrouve, vingt ans plus tard, dans un bar crasseux. Il va l'emmener naviguer, «*pour qu'elle se repose*». A bord, elle fascine Burk, marin repêché en mer. Face à ces deux hommes, la jeune femme, ancienne prostituée, va devoir affirmer sa liberté... Les interprètes sont Mélanie Thierry, Féodor Atkine, Stanley Weber et Charlotte Maury-Sentier. La scénographie est de Gilles Taschet, les lumières de Jean-Marc Skatchko et les costumes de Camille Janbon.

• AU THÉÂTRE DE L'ATELIER, 1, PLACE CHARLES-DULLIN, 75018 PARIS, TÉL. LOC. : 01 46 06 49 24, <WWW.THEATRE-ATELIER.COM>

SORTIES FILMS

Interstellar

CHRISTOPHER NOLAN (USA)

Une odyssée de science-fiction proprement bluffante, foncièrement pessimiste, sur les ultimes conséquences de l'état de la Terre rendue invivable, ce qui pousse une poignée d'êtres humains à s'enfoncer dans les espaces infinis.

Cours sans te retourner

PEPE DANQUART (ALLEMAGNE)

A partir de l'autobiographie de l'écrivain israélien Uri Orlev, c'est l'histoire d'un gamin juif polonais, Srulik, qui fuit en 1942 le ghetto de Varsovie et qui, obligé de se cacher, connaît mille misères et la mocheté ou la générosité des gens rencontrés en route. On songe à l'enfance de Roman Polanski, qui lui-même s'évada du ghetto de Cracovie.

Fidelio – L'odyssée d'Alice

LUCIE BORLETEAU (FRANCE)

Alice (la belle Ariane Laped) a 30 ans. Elle embarque à bord d'un cargo en qualité de mécanicienne, laissant à terre Félix, l'homme qu'elle aime. Elle remplace à bord un marin qui vient de mourir et le commandant du navire n'est autre que son premier grand amour... Un beau drame, filmé au milieu de l'équipage d'un cargo autour d'une femme fière d'elle-même à tous égards.

NORMANDIE/PATRIMOINE

TABLEAUX NICHÉS AU SEIN DES ÉGLISES

Dans un but de mise en valeur du patrimoine, au château de Caen, se tient l'exposition « Beauté divine ! », qui rassemble des tableaux d'ordinaire accrochés dans des églises bas-normandes. Les œuvres ainsi montrées vont du XVI^e siècle au XX^e siècle. Un parcours thématique invite à découvrir quarante-deux toiles représentatives d'une production picturale qui en concerne près de trois mille, réparties dans les lieux de culte de la région. La plupart, jamais sorties de « chez elles », signifient donc en creux l'histoire du terroir avec ses donateurs et ses commanditaires. En fin de visite, six peintures italiennes ou françaises des XVII^e et XIX^e siècles, récemment mises au jour, témoignent des richesses insoupçonnées à l'abri des clochers du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Stéphane HARCOURT

• DU 7 FÉVRIER AU 17 MAI, AU MUSÉE DE NORMANDIE.



« L'Apparition du Christ à Marie-Madeleine », huile sur toile provenant de l'abbaye des Clairats, XVII^e siècle, église de Mâle (Orne). (Détail)

RÉGION BASSE-NORMANDIE - INVENTAIRE GÉNÉRAL P. MERRÉ

SAINT-DENIS/CRÉATION

SUR LA CHUTE DU MUR DE BERLIN

Sous le titre *Berliner Mauer: vestiges*, quinze jeunes comédiens, mis en scène par Julie Bertin et Jade Herbulot (compagnie Le Birgit Ensemble), interrogent à haute voix l'événement extrêmement considérable que fut la chute du mur de Berlin. A partir de documents d'archives, de discours, d'extraits de films, de chansons, d'improvisations et de textes (cela va de Heiner Müller à Mikhaïl Gorbatchev en passant par John Fitzgerald Kennedy, Peter Handke ou encore Wim Wenders et Ronald Reagan...), ils évoquent en trois temps (union, désunion, réunion), de part et d'autre d'un mur érigé sur le plateau, ce moment d'histoire encore brûlant.

• JUSQU'AU 14 FÉVRIER AU THÉÂTRE GÉRARD-PHILIPPE (CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE SAINT-DENIS), 59, BOULEVARD JULES-GUESDE, 93200 SAINT-DENIS, TÉL. LOC. : 01 48 13 70 00, <WWW.THEATREGERARDPHILIPPE.COM>, <RESERVATIONS@THEATREGERARDPHILIPPE.COM>



JONATHAN CAPDEVIELLE

Jonathan Capdevielle enfant.

PARIS/CAPDEVIELLE

C'EST AUTOUR DE «FAMILLE, JE VOUS AI»

Jonathan Capdevielle a commencé par la marionnette puis s'est formé au théâtre, à la danse, à la performance (on l'a vu aux côtés de l'artiste Gisèle Vienne). Il a conçu *Saga*, sorte de biofiction scénique. Il part en effet de sa famille, qui a bien sûr connu souffrance et amour, pour s'impliquer dans un spectacle fait de ses souvenirs, nourris d'interviews et de documents audio et vidéo d'ordre intime.

• AU CENTRE POMPIDOU DU 4 AU 7 MARS, GRANDE SALLE NIVEAU 1.

PARIS/THÉÂTRE

UN LABICHE SORTI DE L'ARMOIRE

Jean-Pierre Vincent met en scène, pour le compte de la Comédie-Française, *la Dame aux jambes d'azur*, une pièce peu connue d'Eugène Labiche et Marc Michel. Pour ce faire, il a réuni ses compagnons coutumiers (Jean-Paul Chambas au décor, Bernard Chartreux à la dramaturgie, Patrice Cauchetier aux costumes, Alain Poisson aux lumières). Une comédie endiablée, où l'héroïne entre en mangeant une saucisse et réclame une bière, avant de se mettre à tricotter... La distribution: Gérard Giroudon, Claude Mathieu, Jérôme Pouly, Julie Sicard, Pierre Louis-Calixte, Gilles David, Benjamin Lavernhe, Noam Morgensztern. Les musiciens: Pascal Sangla (piano) et Philippe Briegh (homme-orchestre).

• JUSQU'AU 8 MARS AU STUDIO-THÉÂTRE, 99, RUE DE RIVOLI (CARROUSEL DU LOUVRE), 75001 PARIS, TÉL. : 01 44 58 98 58

EXPOSITION

DU NÉGOCE SUR MER À TRAVERS LES ÂGES

AU MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE, L'EXPOSITION "DE L'AMPHORE AU CONTENEUR" RETRACE, SUR UN MODE INSTRUCTIF ET PLAISANT, L'HISTOIRE DE LA NAVIGATION DE COMMERCE DEPUIS LA ROME ANTIQUE JUSQU'À NOS JOURS, OÙ DE GIGANTESQUES BÂTIMENTS TRANSPORTENT D'ÉNORMES QUANTITÉS DE MATIÈRE DANS DE GRANDES BOÎTES MÉTALLIQUES SUPERPOSÉES⁽¹⁾.

A main droite de l'esplanade du Trocadéro, où des foules mondialisées tirent sans fin le portrait de la tour Eiffel qui prend la pose, se dresse l'édifice du musée national de la Marine; havre de paix propice à la méditation qui précède l'invitation au voyage. Sous de très hauts plafonds, on passe devant de magnifiques maquettes de navires aux gréements compliqués. On croise des figures de proue savamment sculptées, telle celle destinée au vaisseau *Jéna* (victoire fameuse) qui figure Napoléon en colosse au front ceint de lauriers. Idéal parangon du culte de la personnalité de jadis... Dans le fond, en contrebas, se tient l'exposition «De l'amphore au conteneur – 2000 ans de commerce maritime», laquelle, tout à la fois

didactique et ludique, illustre à grand renfort de documents, de tableaux, de photographies agrandies et d'objets divers, l'odyssée de l'échange marchand à travers les siècles. Les vertus poétiques de l'exploration d'hier cèdent le pas, pour finir, dans la partie «Le monde en boîtes et en vrac», à l'évocation prosaïque des navires monstres que sont les porte-conteneurs géants, pour lesquels le trajet aller-retour Europe-Chine ne prend que cinquante-six jours. Ils peuvent être chargés jusqu'à la gueule de pas moins de dix-huit mille énormes boîtes métalliques superposées. L'émulation dans le gigantisme trouve sa limite dans les dimensions et la profondeur des canaux et des détroits qu'empruntent ces cités flottantes où les marins

doivent conduire à bon port du vrac sec (charbon, minerai, céréales...), du vrac liquide (pétrole ou gaz de pétrole liquéfié) ou du gaz naturel. Ces gros gabarits sont désignés par les termes de Suezmax (canal de Suez), Panamax (canal de Panama) ou Malaccamax (détroit de Malacca).

Les denrées indispensables au ravitaillement de la cité vorace

Tout commence avec l'Antiquité. Rome compte 1 million d'habitants. Des provinces conquises par l'empire affluent les denrées indispensables au ravitaillement de la cité vorace. Elles sont acheminées au port d'Ostie. Beaucoup d'amphores (certaines portent des marques révélatrices signalant leur poids vide, le nom du produit contenu, celui du marchand, du producteur ou du domaine, jusqu'au sceau du contrôle douanier) proviennent de plongées archéologiques dans le Rhône, à Arles précisément, qui fut à l'époque le carrefour obligé des marchandises destinées à l'Europe. Selon le type du navire, le chargement pouvait varier de quelques centaines à quelques milliers d'amphores, dont les formes et les dimensions changeaient selon leur origine géographique et la nature du produit transporté: vin,

(1) Jusqu'au 28 juin, au musée national de la Marine-Palais de Chaillot, 17, place du Trocadéro, 75016 Paris, <www.musee-marine.fr>



MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE / P. DANTEC



Reconstitution du chargement d'amphores étrusques de l'épave Grand Ribaud F (début V^e siècle avant J.-C.).

DRASSM-MCC



On note l'importance, au XV^e siècle, de la baie de Bourgneuf en Bretagne. Elle abonde en sel, extrait de ses marais salants. Le sel, alors si précieux pour la conservation des aliments.

«L'Intérieur du port de Marseille, vu du pavillon de l'horloge du Parc», Joseph Vernet, 1754.

huile, olives, dattes, noixettes, poisson ou *garum*, sauce à base de poisson dont on était friand à l'époque. L'amphore n'était pas l'unique contenant. Outre les ballots, les sacs et les tonneaux qui n'ont pas résisté au temps, il y avait aussi des jarres géantes, les *dolia*. Emplies de vin, on les arrimait dans les cales des navires à *dolia*, ancêtres de nos bateaux-citernes.

C'est ensuite le chapitre «Entre mer Baltique et Méditerranée», où l'on apprend que dès la fin du Moyen Age, aux XIV^e et XV^e siècles, carques et galées, cogues et hourques, bateaux d'origines diverses, naviguent entre le Nord et le Sud. Dans la Manche se croisent des bâtiments venus de Venise et de Gênes et ceux partis de la mer du Nord et de la Baltique, tandis que font voile également des navires «locaux», français, anglais, flamands, bretons et normands. Si Venise et Gênes tirent leurs richesses du commerce entre Orient et Occident, notamment avec la vente des épices, la Hanse, association de marchands fondée en 1161, qui regroupe les villes de Hambourg, Brême, Lübeck et Lunebourg, grâce à de nombreux comptoirs, répartit dans tout le continent les produits du Nord les plus demandés : la toile, le bois, le poisson, chargeant en retour du vin, du sel, des épices. Les Flandres, productrices de toile, ont leur mot à dire, singulièrement la ville



COLLECTION FRENCH LINES

Déchargement de bananes du cargo « Jean Laborde » (1953-1970) dans le port de Marseille.

de Bruges, à l'exact croisement des flottes du Nord et du Sud. On note l'importance, au XV^e siècle, de la baie de Bourgneuf en Bretagne. Elle abonde en sel, extrait de ses marais salants. Le sel, alors si précieux pour la conservation des aliments.

Avec « Des vaisseaux sur la route de la mondialisation », il apparaît qu'aux XV^e et XVI^e siècles s'ouvrent de nouvelles routes vers le continent américain, les Antilles et l'Asie par le cap de Bonne-Espérance (Afrique du Sud). Aristocrates et bourgeois fortunés, amateurs de saveurs et curiosités exotiques se délectent d'épices, de cacao et de café et s'extasient sur la fine porcelaine de Chine. Dès le début du XVII^e siècle se créent les compagnies des Indes, l'anglaise et la hollandaise. C'est en 1664, voulue par Colbert, que la française est fondée à Lorient. Au fond des navires, aménagés en vue du maximum de contenance, s'entassent caisses et sacs d'épices, de café, de sucre, de fèves de cacao, voisinant avec les balles de coton et les vases de porcelaine. De Lorient à la Chine et retour il faut compter vingt mois. Ce sont d'immenses fortunes qui transitent par mer. La consommation de thé, de café et de chocolat induit de nouveaux comportements en société, préluant au siècle dit des Lumières.

Chemin faisant, on passe insensiblement à « Clippers et vapeurs ». Dès lors que ...



... s'accélère l'implantation d'Européens en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et sur le continent américain, le parcours du monde obéit à des lignes maritimes régulières. Désormais, les échanges ont lieu sur une grande échelle. La concurrence entre compagnies de navigation est féroce. L'ouverture du canal de Suez en 1869 facilite considérablement le trafic vers l'Asie. Il n'y a plus à contourner l'Afrique. Les clippers, voiliers rapides, rivalisent de vélocité pour apporter en Europe leur fret coûteux (thé de Chine ou bois de teinture américain...). Les grands ports normands multiplient les navettes avec le continent américain, pour l'essentiel du cacao et du café d'Amérique et des Antilles. Le port du Havre doit s'agrandir pour entreposer d'immenses cargaisons de café, et encore de thé, de bois, de coton, de chocolat ou de poivre. De nouveaux équipements (canaux, voies ferrées, grues mécaniques à vapeur) améliorent le transbordement et le stockage. A la toute fin du XIX^e siècle, les cargos à vapeur supplantent les voiliers.

Une main-d'œuvre abondante et robuste

«Les cargos vagabondent», nous est-il dit à ce point. Au lendemain de la saignée de 1914-1918 suivie par le krach de 1929, la flotte marchande française subit un certain déclin à l'échelle internationale. Du coup, elle se replie en partie sur son marché colonial, ce qui n'est pas rien. Sont donc renforcées les liaisons régulières entre la France et le

Le Havre, tournée nord du porte-conteneur «Lapérouse».

Maroc, la Tunisie et l'Algérie. Au départ de Marseille, sur ces lignes d'Afrique du Nord, on charge du ciment, du sucre, de l'engrais, du fer et des produits manufacturés pour revenir avec des produits du sous-sol, minerais et phosphates ainsi que des primeurs, des agrumes, du vin et des moutons. Certaines compagnies se spécialisent dans le «tramping» (de «tramp», vagabond en anglais). Ce type de transport, inauguré à la fin du XIX^e siècle, consiste à récupérer les cargaisons négligées par les lignes régulières.

Aristocrates et bourgeois fortunés se délectent d'épices, de cacao et de café et s'extasient sur la fine porcelaine de Chine.

MUSÉE NATIONAL DE LA MARINE / A. FUX

Partant, ni horaires ni itinéraires d'avance balisés. Le navire n'appareille que lorsque est optimisé son chargement. L'intensification du trafic exige une main-d'œuvre abondante et robuste pour charger, décharger, peser, compter et stocker très vite. Il faudra attendre la loi du 6 septembre 1947 pour que les dockers aient un statut et que leur soit garantie une rémunération les jours où ils ne sont pas employés. Après la Seconde Guerre mondiale, les transports de marchandises augmentent de façon exponentielle. Le développement industriel du Japon et de l'Asie du Sud-Est voit la montée en puissance des flottes asiatiques. A côté des cargos, on construit des navires spécialisés : bananiers, vraquiers, bateaux-citernes, pétroliers... En 1956, l'entrepreneur américain Malcolm McLean, dans le but de réduire le temps de chargement et de déchargement, fait embarquer directement des boîtes métalliques standardisées qui s'empilent parfaitement. Le conteneur est né...

L'exposition est joueuse. On peut s'essayer à équilibrer la cargaison d'un navire romain ou d'un vaisseau de la Compagnie des Indes, et même respirer des senteurs d'épices et des arômes de café venus de loin.

Jean-Pierre LÉONARDINI



Tasse à thé en porcelaine de Chine retrouvée dans l'épave du «Griffin», 1761.

Sonates pour violoncelle et piano

On dit souvent que le violoncelle est l'instrument de l'orchestre qui se rapproche le plus près de la voix humaine, question de timbre, de vibrato, de rondeur, de souplesse, de couleurs... C'est exactement le sentiment que donne le jeu de Jean-Guihen Queyras, dans ce nouvel enregistrement de l'ensemble des cinq sonates pour violoncelle et piano de Beethoven. Il sait faire chanter son instrument, le faire chuchoter, lui imprimer des sursauts énergiques, l'intérioriser... A ses côtés, le pianiste Alexander Melnikov assure un jeu d'une précision et d'une clarté magnifiques. Ensemble, ils font parler Beethoven, en offrant un parcours allant du style brillant de la jeunesse, proche de Haydn et de Mozart (1796), jusqu'aux pages expressives et romantiques de la maturité (1815). Un Beethoven intime, non pas le Beethoven des grandes symphonies, mais le Beethoven de la musique de chambre, qui aimait se mettre au piano pour lui confier ses pensées. Et c'est l'occasion de rappeler l'excellent enregistrement du trio *l'Archiduc* couplé avec le trio n° 2, op. 70, de Beethoven, toujours par Jean-Guihen Queyras et Alexander Melnikov avec la précieuse Isabelle Faust au violon. C'est dans le trio *l'Archiduc* que Beethoven, atteint déjà par la surdité, parut pour la dernière fois en public en 1811.

• HARMONIA MUNDI, 21 EUROS ENV.

HVOROSTOVSKY The Bells of Dawn

Le baryton russe Dimitri Hvorostovsky, que sa voix splendide a fait le meilleur interprète d'*Eugène Onéguine* contemporain, pourrait se contenter de briller dans le répertoire classique de l'opéra. Mais son tempérament aventureux (qui le rapproche de notre Roberto Alagna et le hisse au rang de star du grand public russe) en décide autrement. Après avoir exploré les mélodies napolitaines et les chants patriotiques soviétiques, ou chanté en duo avec René Fleming, nous le retrouvons aujourd'hui dans un superbe récital de chants populaires et religieux – en Russie, la spiritualité n'est jamais éloignée de la veine populaire. Au programme donc, à côté de *Petite nuit* et *Adieu ma joie* rendus éternels par le légendaire Chaliapine, Hvorostovsky nous fait découvrir des pages sacrées de Pavel Chesnokov (1877-1944), Dobri Khristov (1875-1941) et Alexander Arkhangelsky (1846-1924). Le récital s'achève sur une page de Gueorgy Sviridov, *les Cloches de l'aube*, qui donne son nom à l'album. Une partition qui vous scotche comme souvent les œuvres de Sviridov dont on va célébrer en fin d'année le centenaire de la naissance. La voix de Hvorostovsky s'est assombrie avec le temps, a gagné en profondeur. Emotion garantie!

• CD ONDINE, ENRG. 2012, 19 EUROS ENV.

bouteilles

Bonne année 2015

Que nous souhaiter? Pourquoi pas un super millésime? Car, à l'exception du désastreux 1965, toutes les années en 5 depuis 1945 furent des années remarquables! A suivre...

2014 s'est achevée sur deux événements prometteurs. D'abord, la relaxe en appel d'Emmanuel Giboulot, ce viticulteur de la Côte-d'Or condamné pour avoir refusé de traiter ses ceps avec des pesticides (voir *Options* n° 595). Saluons l'importante mobilisation via les réseaux sociaux en France et à l'étranger qui n'est sûrement pas pour rien dans ce résultat, encourageant pour la défense de l'environnement.

Ensuite, un événement passé presque inaperçu: une passation de pouvoir dans le saint des saints. Lors de la 154^e vente des Hospices de Beaune, Roland Masse, régisseur, figure historique des Hospices, a cédé sa place à Ludivine Griveau, brillante œnologue de 36 ans. Cette «révolution» vient confirmer un mouvement de fond: la reconnaissance du talent des femmes dans le monde du vin.

Certes, traditionnellement, elles ont toujours tenu leur place souvent ingrate et rarement reconnue dans la plupart des exploitations viticoles, mais il s'agit aujourd'hui de tout autre chose: œnologues (promotions féminines à plus de 50%), sommelières, viticultrices à la vigne et en cave, y compris dans de grands domaines comme Louis Jadot à Beaune ou Laurent Perrier en Champagne pour ne prendre que ces exemples, elles sont de plus en plus nombreuses à revendiquer et à exercer leur passion pour le vin.

Dernier événement en date, Caroline Furstoss, Alsacienne de 32 ans, consœur à *la Revue du vin de France* vient d'être élue par ses pairs sommière de l'année.

Ça bouge et c'est tant mieux. ◀

Georges SULIAC

QUENEAU

A partir du 3 février, Sarah Mesguich présente au Lucernaire (53, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris) sa mise en scène de *Zazie dans le métro*, d'après le roman de Raymond Queneau, dont elle signe l'adaptation théâtrale. Les interprètes sont Joëlle Luthi, Jacques Courtès, Charlotte Popon (en alternance avec Amélie Saimpon), Tristan Wilmott (en alternance avec Alexis Consolato), Alexandre Levasseur et Frédéric Souterelle.

ARTDANTHÉ

Jusqu'au 4 avril a lieu à Vanves la dix-septième édition du festival Artdanthé, avec au programme cinquante-neuf spectacles de théâtre et de danse – dont seize créations – proposés par vingt-neuf compagnies. La Belgique y est à l'honneur.

MOLIÈRE

L'Aktéon Théâtre (11, rue du Général-Blaise, 75011 Paris) propose jusqu'au 26 février la comédie de Molière, *les Fâcheux*, mise en scène par Jérémie Millsstein, qui fait également partie de la distribution avec Céline Bévierre, Brice Borg ou Benjamin Witt et Emmanuel Reh binder.

FAUX-SEMBLANTS

Bonne année, bons prix

UNE NOUVELLE ANNÉE COMMENCE ET, AVEC ELLE, L'ATTRIBUTION DES PREMIERS PRIX DU POLAR. EN FÉVRIER DÉBUTERONT LES DÉLIBÉRATIONS DE PLUSIEURS JURYS ET LES CHOIX NE SERONT PAS FACILES.



Le jury de Polar'Encontre, qui attribue le prix Calibre 47, sera le premier à rendre son verdict. Présidé par la lauréate de 2014, Elena Piacentini, il fera son choix parmi huit romans français de qualité : *Dernier désir* (Olivier Bordaçarre), *Après la guerre* (Hervé Le Corre), *L'homme qui a vu l'homme* (Marin Ledun), *La Faux soyeuse* (Eric Maravelias), *Aux animaux la guerre* (Nicolas Mathieu), *Les Rêves de guerre* (François Médéline), *Ombres et Soleil* (Dominique Sylvain).

Comme les années précédentes, je présiderai le jury de lecteurs de Quais du polar, à Lyon. Il devra choisir, le 28 février, entre *Un vent de cendres* (Sandrine Collette), *L'Ange gardien* (Jérôme Leroy), *Aux animaux la guerre* (Nicolas Mathieu), *Des forêts et des âmes* (Elena Piacentini), *Un mensonge explosif* (Christophe Reydi-Gramond) et *Riches à en mourir* (Frédéric Andrei). Là encore, ces ouvrages sont tous de qualité, à l'image de *L'Ange gardien* de Jérôme Leroy. Dans son livre précédent, *Le Bloc*, il s'était distingué en se livrant à une auscultation de l'extrême droite. Son nouvel opus approfondit cette autopsie d'une France en état de désagrégation. Son protagoniste, un dénommé Berthet, est un tueur à gages au service de l'Unité, elle-même au service de l'Etat. Mais le tueur à gages, singulier, adore la poésie et les Belles Lettres, est cultivé, rationnel, organisé, très expérimenté et amoureux, sans qu'elle le sache, de la Black très séduisante Kardiadou Diop. Cette Franco-Sénégalaise, secrétaire d'Etat aux Relations culturelles européennes, a été parachutée par son parti de gauche contre Agnès Dorgelle, patronne du mouvement d'extrême droite Bloc patriotique, aux élections municipales de Brevin, ancienne ville minière. Berthet est, depuis de longues années, l'ange gardien secret de cette belle jeune femme volontaire qui ne voit pas le piège qui lui est tendu par ce que Jérôme Leroy appelle l'Etat profond : n'importe quel Etat, de droite ou de gauche, avec des serviteurs zélés qui travaillent dans l'ombre et à son profit. Pour sa part, Berthet, se sachant menacé, décide de faire écrire ses mémoires par un ancien prof, Martin Joubert, auteur de polar dont les illusions politiques se sont évanouies. Ce roman polyphonique décrit une société où droite et gauche ont abandonné leurs concitoyens pour se retrouver dans l'ultralibéralisme. Paradoxalement, c'est le tueur à gages qui personnalise la nostalgie des Trente Glorieuses où chacun avait du travail, des espoirs et où l'instruction

publique n'était pas un gros mot. Avec ce roman sombre, corrosif et brutal mais aussi audacieux, prophétique, et empreint de poésie (il a lui-même publié plusieurs recueils), Jérôme Leroy démontre à l'évidence par son écriture combien il apprécie Jean-Patrick Manchette même s'il conclue : « *Je suis désespéré, mais je me soigne.* »

Ingrid Desjours est psychocriminologue. Après avoir exercé ses talents de profileuse en Belgique, elle est aujourd'hui conférencière, scénariste et romancière. Auteur de thrillers psychologiques, elle a débuté en 2009 chez Plon avec *Echo*, lauréat de la Plume de bronze, suivi par *Potens* (2010) et *Sa vie dans les yeux d'une poupée* (2013). *Tout pour plaire*, vient d'être publié chez Robert Laffont. Au centre de ce récit, un couple : les Pennac. Lui, David, donne des conférences sur le développement personnel, sur le thème « On peut tous y arriver » même si on est petit, laid, pauvre et malade. Tout est une question de volonté. Lui qui semble avoir subi une enfance difficile a réussi à s'en sortir et vit confortablement. Il vient d'écrire un livre reprenant ses thèmes favoris, intitulé *Tout pour plaire*. Elle, Deborah, est l'épouse parfaite, belle, à l'aspect fragile, discrète, femme au foyer sans enfant. Pourtant, sa voisine, qui l'épie, se rend compte que Deborah est harcelée, voire battue par son mari. Le frère de celui-ci, Nicolas, débarque un jour chez le couple. Accompagné de sa petite fille, il les informe que sa femme Laura a disparu. Les deux frères semblent avoir un passé commun extrêmement trouble. Nicolas est accueilli à contrecœur car les deux frères se détestent, mais finalement Deborah arrive à convaincre son mari de l'héberger. Dès lors, pour David, fou amoureux de sa femme, c'est le début de la descente aux enfers, tout comme pour Nicolas, attiré irrésistiblement par sa belle-sœur. Le duo de frères est suivi pas à pas par Sasha Mendel, un commissaire pas très net qui va lui aussi tomber sous le charme de Deborah. Voilà un thriller psychologique mené tambour battant par une spécialiste du genre avec une recette fort éloignée de la diététique : tromperie, faux-semblants, sexe, rebondissements, vengeance. ◀

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- JÉRÔME LEROY, *L'ANGE GARDIEN*, GALLIMARD « SÉRIE NOIRE », 336 PAGES, 18,90 EUROS.
- INGRID DESJOURS, *TOUT POUR PLAIRE*, ROBERT LAFFONT, 525 PAGES, 21,50 EUROS.

CONTES INTIMES

Des hommes dans l'histoire



PATRICK RAMBAUD NOUS EMMÈNE QUATRE SIÈCLES AVANT NOTRE ÈRE À LA RENCONTRE D'UN SAGE CHINOIS QUI FUIT LES PRINCES ET LE POUVOIR. ET GÉRARD GUÉGAN REVIENT AUX ANNÉES 1950, GRANDE ÉPOQUE DU PARTI COMMUNISTE, POUR RACONTER LES SOUVENIRS AMOUREUX DU POÈTE ARAGON.

Après des années de chroniques satiriques sur les vanités et les petitesse de la cour de « Nicolas l'Agité », Patrick Rambaud avait besoin d'une cure littéraire : il a donc abandonné les palais de la République pour ceux de la Chine du IV^e siècle avant J.-C. et se consacrer à la biographie du penseur Tchouang Tseu, formidable modèle pour son auteur puisque, si on connaît son œuvre, il restait à inventer sa vie. *Le Maître* se veut un conte à penser debout, situé à une époque où le Premier ministre pouvait être le cuisinier du Prince « *puisque celui qui savait équilibrer un bouillon pouvait harmoniser les hommes* ». Mais dans cette biographie imaginaire, Patrick Rambaud évoque avec humour ce philosophe du dépouillement à la réputation parfois usurpée. Le Tchouang Tseu de Rambaud parle peu et se laisse bercer par le clapotis de questions faussement naïves (« *La gazelle a-t-elle été créée pour le tigre ?* ») qui l'amènent à répondre par des truismes souvent d'une déconcertante banalité sur le sens de la vie : « *Nous ne pouvons que regarder, disait Tchouang, et vivre au repos en se remplissant la panse, en dansant et en dormant. Il faut mener sa vie comme une barque vide qui dérive au gré des courants.* »

Rambaud s'amuse de cette éthique un peu étique, de cette philosophie de la modestie et de l'évidence : « *Je veux regarder le monde sans a priori, comme s'il était toujours neuf, sans cesse à découvrir, sans cesse surprenant. Je veux me laisser surprendre et bannir ma mémoire. Je veux être vide.* » Ce sage qui se méfie des princes comme de son ombre, de Confucius comme d'un maître manipulé, a passé sa vie à fuir les artifices du pouvoir et les pièges de l'orgueil sans y parvenir tout à fait : sentant son dernier jour venir, stoïque, il attend la mort couché dans l'herbe et c'est la pluie qui vient... Il faudra une vie entière à cet épicurien du fleuve Jaune pour parvenir à cette conclusion : il faut s'enivrer dans son jardin. Il faudra un livre à Rambaud pour échapper aux plaisirs vains de la satire et s'adonner aux joies simples d'une narration pétrée d'humour qui chante un scepticisme débonnaire et un fatalisme joyeux. *Le Maître* est le cadeau de Rambaud à Nicolas I^{er} : mais l'auteur peut, comme Tchouang Tseu, s'endormir l'esprit serein et le ventre plein : il ne le lira pas. Les sages ont-ils été créés pour servir de modèle aux hommes de pouvoir ? Rambaud, en penseur primesautier, répond : seulement pour leur servir un verre de vin et le boire à leur place en attendant la mort qui vient.

Aragon avait conceptualisé une théorie romanesque dans une de ses nouvelles : le « mentir vrai ». Gérard Guégan reprend à son compte cette expression mais en la détournant : il ne s'agit plus de romancer des souvenirs intimes mais de romancer ceux des autres. Dans le passionnant *Qui dira la souffrance d'Aragon ?*, l'auteur tient la chronique d'une rencontre amoureuse entre le poète et un apparatchik du Parti communiste.

Nous sommes en 1952. C'est l'époque où le Parti est un acteur majeur de la scène politique française et où Aragon est un poète admiré par les Français mais méprisé par les communistes qui n'apprécient guère ses manières aristocratiques. Le poète rencontre Mahé, en poste à Moscou et qui s'occupe des affaires occultes du Parti. Ils ont un point commun : ils cachent leur homosexualité. Ils se rencontrent et vont s'aimer. Quelques jours. Le temps d'un procès politique d'importance qui va écarter quelques ténors de la direction. Ces manœuvres appartiennent à la petite histoire du Parti et les détails de leur histoire d'amour appartiennent à la fiction. Mais il reste ces deux personnages, l'un qui vit dans la lumière, l'autre dans l'ombre, et qui vont s'aimer dans la nuit parisienne.

Aragon parle avec passion de son amitié avec André Breton tandis que Mahé tait sa souffrance d'avoir perdu l'amour de sa vie, Marc, un résistant fusillé par les Allemands : « *N'oublions pas, rappelle l'auteur, que Mahé est un serviteur de la Foi. Il a pour règle qu'on ne peut pas avoir raison contre le Parti. Et, malgré l'interdit moral qui pèse sur ses épaules d'homosexuel, interdit susceptible en Russie de l'envoyer crever de faim ou de froid dans un camp de rééducation, il estime que la révolution, car il s'agit bien de cette chimère, requiert qu'on lui sacrifie son être tout entier.* » Guégan mêle les histoires : la grande et la petite ; l'officielle et la cachée ; la vraie et la rêvée, pour raconter des sentiments qui révèlent nos contradictions. Mahé veut faire écrire comme épitaphe sur sa tombe : « *Je n'ai fait que passer/C'en valait la peine* ». Comme la lecture de ce roman... ◀

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

• PATRICK RAMBAUD, *LE MAÎTRE*, GRASSET, 232 PAGES, 19 EUROS.

GÉRARD GUÉGAN, *QUI DIRA LA SOUFFRANCE D'ARAGON ?* STOCK, 273 PAGES, 19,50 EUROS.

ARCTIQUE

Le nœud gordien

TERRITOIRE DU BOUT DU MONDE, L'ARCTIQUE EST DEvenu UN LIEU CENTRAL DE CONCENTRATION DES ENJEUX POLITIQUE, STRATÉGIQUE ET ÉCONOMIQUE. UN NŒUD D'INTÉRÊTS QU'IL SERAIT PRUDENT D'ABORDER AVEC ESPRIT DE COOPÉRATION.

Attention, un coup de chaud peut en cacher un autre ! Le processus de réchauffement en cours devrait se poursuivre tout au long du siècle présent et les projections réalisées indiquent des augmentations de températures moyennes de 3 à 7°C. Cela devrait s'accompagner d'augmentations d'environ 20% des précipitations et d'une diminution constante de la banquise, phénomène qui devrait, à son tour, accentuer le réchauffement climatique global. Ce cycle induit évidemment des conséquences environnementales pour la région, au sens large du terme (voir notre encadré) ; elles en ont également d'un point de vue géographique mais aussi plus global, anthropologique⁽¹⁾. Ce constat donne lieu depuis une petite décennie à l'accélération de stratégies économiques, stratégiques et politiques, pour la plupart ancrées dans la défense d'intérêts nationaux, dont la projection se fait sur un espace par définition plus large mais dont la singularité et la qualité écologique renvoient immédiatement à des enjeux d'avenir planétaire. Certes, l'océan Arctique à proprement parler est limité et sa dimension stratégique a été analysée de longue date, particulièrement par les Etats côtiers, les puissances maritimes et singulièrement depuis l'époque de la Guerre froide. Mais le changement climatique rapide qui affecte la planète a profondément changé la donne⁽²⁾. Car d'autres facteurs qu'écologiques sont pris en compte et d'abord de possibles

retombées positives au plan économique. Corollaire d'une diminution de 10 à 20% de la superficie des terres arctiques recouvertes par la neige, l'ouverture de nouvelles routes maritimes : il est d'ores et déjà possible de naviguer entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique, à travers l'archipel arctique canadien, sans faire appel aux navires brise-glace.

Un accès aux ressources naturelles

Un gain de 4000 milles marins de l'Europe à l'Asie, pour des navires plus grands que ceux qui empruntent le canal de Panama, n'est pas négligeable pour le commerce maritime. En août 2013, pour la première fois, un cargo du consortium chinois Cosco a effectué le voyage Dalian-Rotterdam en 35 jours, soit dix de moins qu'en passant par le canal de Suez. Une première qui a aussi son arrière-plan politique puisque la Chine a demandé à être

(1) On qualifie souvent d'Anthropocène la période actuelle, où l'influence de l'homme sur le système terrestre est devenue prédominante.

(2) Accélération illustrée en 2004 par le rapport « Impacts of a Warning Arctic » (rapport élaboré par l'Arctic Climate Impact Assessment (Acia), un projet international du Conseil de l'Arctique et de l'International Arctic Science Committee pour l'étude du phénomène du changement climatique dans l'Arctique et ses conséquences futures. Consultable sur <www.acia.uaf.edu>.

(3) Forum intergouvernemental traitant des problématiques rencontrées par les gouvernements des Etats ayant une partie de leur territoire dans l'espace arctique et les peuples autochtones de la région, créé en 1996 par la déclaration d'Ottawa.

observateur au Conseil de l'Arctique⁽³⁾. Cet intérêt croissant pour les passages nord et nord-ouest peut également se mesurer au fait que le gouvernement russe a octroyé huit fois plus de droits de passage dans ses eaux territoriales en 2012 que les années précédentes et a également mis sa flotte de brise-glaces au service des armateurs. Même pavées de risques et d'icebergs, ces nouvelles routes faciliteront l'accès aux immenses ressources naturelles de la région, avec leurs retombées économiques et... écologiques⁽⁴⁾. Des intérêts qui, de fait, sont énormes. Ils recouvrent évidemment une large palette de richesses minérales, dont les diamants, de futures extractions possibles de nodules polymétalliques sous-marins mais aussi 70% des réserves mondiales de poissons blancs. Souvent oubliées, les surfaces boisées représentent plus de 38% des forêts mondiales et génèrent la principale source de revenus des populations autochtones. Enfin l'eau douce est à inscrire au tableau des causes de tensions probables. Chacun de ces enjeux étant lui-même prétexte à concurrence ou coopérations, scientifiques et autres. La France



est ainsi présente dans la région à travers une ancienne tradition d'exploration et de recherche polaire mais aussi du fait de certains de ses champions industriels – Total, Areva et Gdf Suez. En revanche, son déploiement scientifique actuel reste limité au regard de pays comme l'Allemagne, essentiellement faute de moyens et de navires brise-glace.

Ces richesses ont évidemment un lien avec une certaine exacerbation des revendications de souveraineté de la part des Etats sur la scène internationale. En août 2007, la Russie a ainsi été planter son drapeau au fond de l'océan Arctique, à 4 200 mètres de profondeur, sous la calotte glaciaire. L'exploit témoigne d'un remarquable bagage scientifique et technique mais aussi de la volonté d'exister politiquement dans un cadre juridique très flou dont le seul texte applicable est la Convention des Nations unies sur le droit de la mer promulguée en 1982. Ce flou juridique explique le rush diplomatique que l'initiative russe soulève. Quelques jours après, le Canada a annoncé la création d'installations militaires dans l'extrême Nord canadien. Le Danemark lance le 15 août des expéditions scientifiques

De nouvelles routes maritimes s'ouvrent. Il est d'ores et déjà possible de naviguer entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique, à travers l'archipel arctique canadien, sans faire appel aux navires brise-glace.

(4) L'Arctique est déjà lourdement affecté par la présence de contaminants dans le sol, l'eau ou l'atmosphère. Les spécialistes de l'Arctique réunis à Ottawa, au Canada, pour la conférence Arctic Change 2014, ont pris acte d'une présence élevée, dans la mer et les sédiments de l'archipel arctique canadien, de mercure et méthylmercure. Cette accumulation pose des risques pour plusieurs espèces marines comme pour les Inuits qui les consomment.

(5) Catherine Le Bris, « Le dégel en Arctique : briser la glace entre Etats dans l'intérêt de l'humanité », *Revue générale de droit international public*.

autour du Groenland. Washington avait rendu publique, dès le 1^{er} août, une déclaration d'intention affirmant sa volonté de suivre « les actions des autres pays qui défendent énergiquement leurs intérêts nationaux ». Antagonismes et ébullition de souveraineté ne sont pas sans lien avec les investissements des groupes multinationaux engagés dans la zone. Même si aucun Etat n'a à lui seul la capacité technique et militaire d'imposer sa loi, compte tenu des conditions particulières de la zone, tout reste possible ; la faible considération des cinq Etats arctiques pour les peuples autochtones comme le manque de conscience écologique des différents exploitants industriels incitent à un optimisme très mesuré. De fait, les tensions n'ont fait que croître en s'inscrivant pleinement dans le jeu militaire et diplomatique d'un donnant-donnant globalisé, sans qu'on puisse dire si cela pourra déboucher sur une gouvernance et un régime juridique protecteur de l'environnement arctique essentiels à la sauvegarde de l'avenir⁽⁵⁾.

Cela reste à inventer. La combinaison de complexité et de fragilité de la zone devrait ouvrir la voie à des expérimen-

... tations heureuses en matière de coopération internationale, à l'image des exemples positifs quoique limités qui existent, comme l'accord de 2011 entre Moscou et Oslo sur la mer de Barents. Est-il envisageable d'aller à la création d'une sorte de nouveau forum où toutes les parties pourraient s'exprimer et être entendues tant sur les sujets financiers, écologiques que sécuritaires? Le modèle souvent évoqué à cet égard – le traité sur l'Antarctique de 1991 – a pour lui d'exister mais de s'appliquer à une zone sans populations autochtones, contrairement à l'Arctique.

Des rapports de forces politiques

Dans ce contexte, l'Union européenne revendique de jouer un rôle qu'elle définit comme articulé autour du développement durable, dans une expression qui balance entre «*l'exploitation des opportunités économiques dans l'Arctique*» et le fait qu'elle doit «*s'opérer dans le respect de l'environnement ainsi que des populations locales*». Elle plaide pour une coopération internationale étendue en rappelant qu'elle compte en son sein plusieurs Etats arctiques – Danemark, Finlande et Suède – et un peuple autochtone arctique dans l'Union, les Sames. On peut regretter le caractère un peu contradictoire de ces formulations, qui renvoient elles-mêmes aux rapports de forces politiques au sein de l'Union; mais elles tranchent néanmoins de façon positive avec d'autres approches, ouvertement productivistes⁽⁶⁾. Il faut de même souligner que le Parlement se prononce en faveur de la liberté de recherche dans l'Arctique, particulièrement dans le cadre d'une coopération internationale, et considère comme fondamentales les politiques européennes visant à renforcer l'enseignement supérieur dans la région.

Aujourd'hui l'impératif écologique bouscule les feuilles de route mondiales, européennes et nationales et va entraîner des redéploiements stratégiques et économiques. Cela ira-t-il jusqu'à provoquer une prise de conscience et un bouleversement des choix politiques? La conférence de Paris le dira; encourager les efforts en matière de coopération et de recherches pourrait y aider. Reste qu'au regard d'un temps qui s'accélère, la route semble longue. ◀

Louis SALLAY

(6) A ce sujet, lire avec plaisir et intérêt *Le Dernier Lapon*, roman policier français d'Olivier Truc, chez Métailié, déjà chroniqué dans *Options* par notre collaborateur Claude Mesplède.



PATRICK PLEUL / MAXPPP

Réactions en chaîne

LES POINTS DE VUE DE CENTAINES DE SCIENTIFIQUES ET DES PEUPLES INDIGÈNES ONT ÉTÉ RÉUNIS DANS « L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS L'ARCTIQUE »⁽¹⁾.

Au-delà des changements climatiques induits par la quantité d'énergie solaire renvoyée dans l'espace par réflexion, par la fonte des glaces et par la libération de davantage de gaz à effet de serre, les modifications de l'écosystème arctique perturberont notamment les lieux de reproduction et les sources d'alimentation d'espèces d'oiseaux migrateurs. Corrélativement, les zones de végétation devraient se déplacer, entraînant des conséquences de grande envergure.

De nombreuses communautés et infrastructures côtières seront confrontées à un risque croissant de tempêtes et de voir modifier le littoral arctique. L'augmentation du niveau des océans devrait provoquer l'inondation des marais et des plaines côtières et accélérer l'érosion des plages. Certaines villes et installations industrielles subissent d'ores et déjà de graves dommages résultant de l'érosion, et sont désormais confrontées à la possibilité d'une prochaine relocalisation⁽²⁾.

Les répercussions économiques et culturelles pour les communautés indigènes risquent d'être considérables. Les nombreuses communautés indigènes dont la culture et les activités sont modelées par l'environnement arctique se retrouvent confrontées à de nouveaux défis, en plus de ceux posés par leurs conditions sociale, économique et politique actuelles.

Les niveaux élevés de rayonnement ultraviolet auront des répercussions sur les humains, les animaux et la flore. L'augmentation du rayonnement ultraviolet atteignant la surface de la Terre en raison de l'amincissement de la couche d'ozone a des effets néfastes pour l'homme, les animaux et les plantes dans l'Arctique, surtout au printemps, lorsque les organismes vivants sont les plus vulnérables. L.S. ▶

(1) Rapport complet disponible sur <www.acia.uaf.edu>.

(2) Sur l'ensemble de ces enjeux, lire *l'Arctique – La nouvelle frontière*, par Michel Foucher, Cnrs Éditions, Biblis, 10 euros.

SCIENCES SOCIALES LA FABRIQUE DE L'INDIVIDU



Au moment où l'homme est de plus en plus souvent conçu ou rêvé comme un être isolé, autonome, responsable, doué de raison, opposé à « la société », contre laquelle il défendrait son « authenticité » ou sa « singularité », les sciences sociales ont plus que jamais le devoir de mettre au jour la fabrication sociale des individus. Car le social ne se réduit pas au collectif ou au général, mais gît dans les plis les plus singuliers de chaque individu. Telle que Bernard Lahire la conçoit, une sociologie à l'échelle des individus répond donc à la nécessité

historique de penser les faits sociaux dans une société qui sacralise l'individu pour mieux le rendre responsable de tous ses malheurs. L'auteur s'efforce de faire apparaître le flou et les contradictions des discours savants ou demi-savants sur la « montée de l'individualisme ». Il s'attelle à une critique de la figure de l'homme « libre et autonome » qui est au cœur de nos mythologies contemporaines. L'idée de fabrication sociale des individus est éclairée et détaillée en examinant les cadres, modalités, temps et effets de socialisation. Enfin, l'auteur conclut l'ouvrage par un dialogue avec les sciences cognitives (neurosciences et psychologie cognitive) dont les acquis rappellent que les individus n'existent qu'en tant qu'ils sont les dépositaires de l'ensemble des formes d'expérience qu'ils sont amenés à faire en fonction de leurs places et de leurs situations dans le monde social. L.S.

DANS LES PLIS SINGULIERS DU SOCIAL, Bernard Lahire,
LA DÉCOUVERTE 16,50 EUROS.

FEMMES UNE HISTOIRE D'INÉGALITÉS

Malgré les lois, discours et autres chartes, en France, le salaire des femmes reste inférieur d'un quart à celui des hommes. Comment expliquer cet écart persistant ? Au XIX^e siècle, on considérait qu'il n'était pas vital pour une femme de travailler. Pouvant compter sur « monsieur Gagnepain », celle-ci ne pouvait prétendre qu'à un « salaire d'appoint ». De manière insidieuse, ce modèle pèse encore aujourd'hui. Les salariées semblent piégées, entre « plancher collant » et « plafond de verre ».

Pourtant, ces dernières années, des femmes ont décidé de se battre et ont obtenu gain de cause. Rachel Silvera leur donne largement la parole. Parce qu'elles ont eu des enfants, sont passées à temps partiel, ou simplement parce qu'elles sont femmes, Maria, Flora et les autres n'ont eu aucune augmentation de salaire, ou très peu, au cours de leur carrière. Les juges ont reconnu qu'elles étaient victimes de discrimination et devaient obtenir réparation à travers un rappel de salaires et une requalification.

A jour de la jurisprudence la plus récente, ce livre donne de nouveaux moyens pour en finir avec des inégalités d'un autre âge. Au-delà, il plaide pour une autre façon d'évaluer les compétences, celles des femmes restant trop souvent perçues comme relevant de qualités « innées ».

UN QUART EN MOINS, Rachel Silvera,
LA DÉCOUVERTE, 16 EUROS.

PRIVATISATION L'ADIEU AUX SOINS



Aux Etats-Unis, la maladie peut conduire à des situations d'endettement dramatiques. En France, on a longtemps cru que le fameux « système-de-santé-que-tout-le-monde-nous-envie » serait épargné. Le patient est pourtant souvent amené à payer des dépassements d'honoraires exorbitants, en ville comme à l'hôpital, ou à affronter des déserts médicaux. Il subit les prix très élevés de l'optique, des soins dentaires ou des prothèses auditives.

Plus généralement, il pâtit de la débâcle de l'Assurance maladie, qui ne rembourse qu'environ la moitié des soins courants auxquels est confrontée la grande majorité de la population. Ainsi, la maladie

n'est plus seulement une épreuve physique et morale, mais aussi une épreuve financière, largement indexée sur les inégalités sociales. Le patient renonce de plus en plus aux soins, faisant les frais de cette évolution jusque dans son corps. S'il fréquente l'hôpital public, sa souffrance rencontre celle des soignants qui, face à la folie managériale, finissent par s'accuser eux-mêmes de maltraitance involontaire. Le système de soins, initialement pensé et construit pour protéger le patient, s'est donc littéralement retourné contre lui. Le patient se trouve dépossédé de son bien le plus précieux, sa santé, qui devient une formidable source de profit pour les cliniques privées, les compagnies d'assurances et l'industrie pharmaceutique. L.S.

CAPITAL SANTÉ – QUAND LE PATIENT DEVIENT CLIENT, Philippe Batifoulou,
LA DÉCOUVERTE, 15 EUROS.

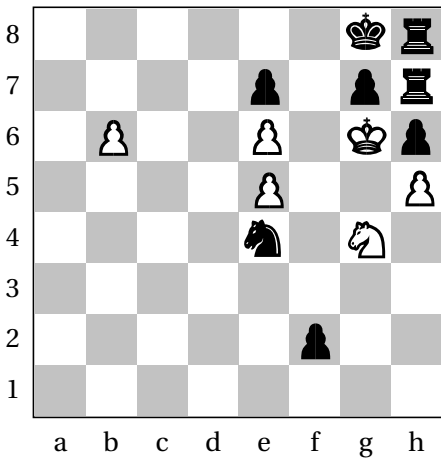
DÉVELOPPEMENT PERSONNEL LES SÉDUCTIONS DU MOI

Cet ouvrage constitue la littérature de développement personnel en révélateur de logiques sociales. Plutôt que de décider si les ouvrages de développement personnel ont vraiment des « effets » sur les individus ou la société, plutôt que de se réjouir ou de s'inquiéter de leur succès, Nicolas Marquis s'interroge sur ce qui, dans le contexte social et culturel, rend possible et sensée cette expérience de lecture. L'auteur étudie le contenu de cette littérature, puis le travail réalisé par les lecteurs pour aider ces ouvrages à tenir leurs promesses. Le livre rend leur succès significatif d'une société dans laquelle notre autonomie personnelle a pris une place sans précédent dans la façon dont nous évaluons nos façons de vivre et le sens de notre existence.

DU BIEN-ÊTRE AU MARCHÉ DU MALAISE – LA SOCIÉTÉ DU DÉVELOPPEMENT PERSONNEL, Nicolas Marquis,
PUF, 21 EUROS.

Tactique

Etude de E. Pogosjants, 1972. Les Blancs jouent et gagnent.



Murray Campbell

«La machine n'est pas intelligente»

A partir de 1989, Murray Campbell, ingénieur en informatique canadien, avait codirigé un projet «Deep Blue» financé par IBM. Le but était de mettre au point un super ordinateur qui serait en mesure de battre Garry Kasparov. D'un poids de 700 kilos et d'une hauteur de plus de 2 mètres, «Deep Blue», doté de 256 processeurs qui fonctionnaient en parallèle, était un adversaire terrifiant. Après une défaite de la machine en 1996, peu connue du grand public, la puissance de l'ordinateur est doublée, «Deep Blue» devient «Deeper Blue» et IBM réussit son pari dès l'année suivante en remportant le match 3,5 à 2,5 points. Murray Campbell, né à Edmonton (Canada) en 1957, raconte à la Bbc sa passion des échecs et de l'informatique: «Un programme d'échecs lie la force brute du calculateur avec un algorithme qui permet de sélectionner des coups utiles avant de les analyser en profondeur.» A la question «l'ordinateur joue-t-il vraiment aux échecs?», Campbell répond: «Ce n'est pas trop comment l'entité fait pour parvenir à un résultat qui importe, mais plutôt qu'elle y parvienne. Si l'on considère que seul le résultat compte, alors oui, il joue aux échecs.» Il explique cependant que la machine n'est pas intelligente. «Deeper Blue ne sait faire qu'une seule chose. Un ordinateur n'est pas flexible, il ne fait qu'exécuter des tâches.» Il revient sur le match historique de 1997: «Nous avons prouvé par cette victoire que des machines sont capables de nous aider à résoudre des problèmes très complexes. Nous avons déjà des voitures-robots qui peuvent nous transporter sur les routes. Demain, ces véhicules gérés et pilotés par ordinateurs nous garantirons une sécurité bien plus importante que si des humains étaient au volant.» L'ordinateur peut-il résoudre le jeu d'échecs? «Il faudrait une avancée considérable. Déjà que les ordinateurs ont du mal à percevoir les subtilités du jeu des grands maîtres... Je ne vois pas les ordinateurs résoudre totalement le jeu d'échecs avant très longtemps.»

Campbell Murray - Morin Glenn

Championnat du Canada - Vancouver, (5^e ronde), 1974. Défense française.

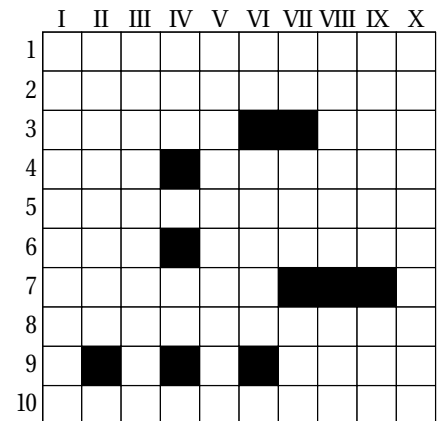
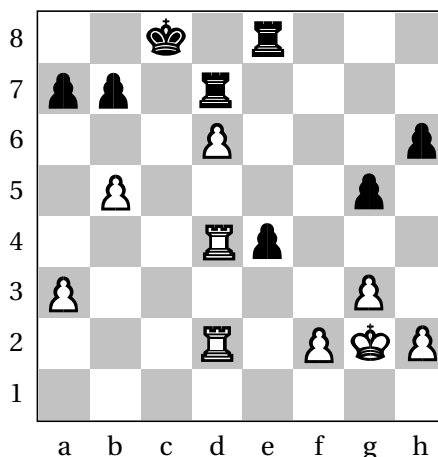
1.e4 e6 2.d4 d5 3.e5 c5 4.c3 Cc6 5.Cf3 Db6 6.a3 Fd7 7.b4 cxd4 8.cxd4 f6 9.exf6 Cxf6 10.Fd3 Fd6 11.0-0 0-0 12.Fb2 12...Rb8 13.De2 Ch5 14.g3 Cf6 15.Cc3 Tde8 16.Ca4 Dd8 17.b5 Ce7 18.Ce5 Thf8 19.Tfc1 Ce4? (19...Fc8) 20.Cxd7+ Dxd7 21.Fxe4 dxe4 22.Cc5 (22.Dxe4 Dxb5=) 22...Fxc5 23.dxc5 Dd3 24.Dxd3 exd3 25.Td1 Td8 26.Fe5+! Rc8 27.Fd6 (gagne le pion d3.) 27...Tf7 28.Txd3 Cf5 29.Tad1 Tfd7 30.T3d2 e5 31.Rg2 g5 32.Td5 Cxd6 33.cxd6 h6 34.T1d2 e4 35.T5d4 Te8

(VOIR DIAGRAMME). 36.Rf1! (le Roi s'approche du pion faible.) 36...Te6 37.Re2 Rd8 38.Re3 (et les Blancs s'imposèrent dans la finale.) 1-0

Deeper Blue - G. Kasparov

New York, 6^e du match, 1997. Défense Caro-Kann.

1.e4 c6 2.d4 d5 3.Cc3 dxe4 4.Cxe4 Cd7 5.Cg5 Cgf6 6.Fd3 e6 7.C1f3 h6 ?! 8.Cxe6 !? 8...De7 (8...fxe6 9.Fg6+ Re7 10.0-0, n'est pas mieux.) 9.0-0 fxe6 10.Fg6+ Rd8 11.Ff4 b5 12.a4! 12...Fb7 13.Te1 (le clouage du pion e6 est l'un des atouts blancs) 13...Cd5 14.Fg3 Rc8 15.axb5 cxb5 16.Dd3 Fc6 17.Ff5 exf5 18.Txe7 Fxe7 19.c4! (le champion du monde préfère ne pas continuer, il abandonne l'une des plus courtes parties de sa carrière et perd le match) 1-0



HORIZONTALEMENT

- S'acquiert par les urnes. - 2. Tel un pachyderme. - 3. Victime d'une éducation déplorable. Ce sac est un cas. - 4. Coureur automobile allemand. Mettait en compétition. - 5. Respectueux de leur régime. - 6. Lentille pas forcément iénoise. Commune en 45. - 7. Pratique la bigamie et le verlan. - 8. En forme de chenille. - 9. Observé discrètement et attentivement. - 10. Grosses araignées inoffensives.

VERTICALEMENT

- Conformément à la législation. - II. Faire preuve de créativité et de patience. - III. Grosse veste sudiste. - IV. Essence américaine non apparentée au pétrole de schiste. Sa vocation est de se syndiquer à l'Ugict. - V. Dieu est son sujet. - VI. Dans la viande. L'art et la manière d'accommoder le riz. - VII. Le manganèse. Grecque. Voyelles oculaires. - VIII. Accomplissait son devoir, mais n'importe comment. Entre Udr et Ump. - IX. Agencée en réseau. Au cœur du bâtard. - X. Enchâssées.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Encastres.
- VIII. Icaotv (votait). Rpr. - IX. Tissé. Mte. - X. - V. Théologien. - VI. Ia. Piat. - VII. Mm. Psi. Oel. III. Gertysburg. - IV. Ipe. IC (ingénieur et cadre). - Encastres. - 9. Epié. - 10. Tégénaires.
Verticallement: I. Légèrement. - II. Elaborer. - III. Gertysburg. - IV. Ipe. IC (ingénieur et cadre). - V. Dieu est son sujet. - VI. Dans la viande. L'art et la manière d'accommoder le riz. - VII. Le manganèse. Grecque. Voyelles oculaires. - VIII. Accomplissait son devoir, mais n'importe comment. Entre Udr et Ump. - IX. Agencée en réseau. Au cœur du bâtard. - X. Enchâssées.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1...D2 c6+! 1...D2 c6+! (empêche le retour de la Dame sur la colonne f.) 2...Cxf6 (2...exf6? 3.b8T#) 3.b8D+ Ce8 4.Dxe8+ Df5 D7+! Dxf7+ 6.exf7+ Rf8 7.e6 (malgré les deux Tours d'avance, les Noirs n'ont pas d'issue) 7...Tg8 (le seul coup) 8.Rxb7 Th8+ (à nouveau forcé) 9.Rxb8 g5 10.hxg6 h5 11.g7# 1-0



Ma santé et
ma prévoyance

Mes loisirs

Ma maison et
ma vie quotidienne

Mon argent

Mon véhicule

La Macif est une entreprise d'économie sociale.

Construit sur un modèle qui allie bénéfice social et performance économique, le groupe Macif couvre les besoins de près de 5 millions de sociétaires en assurances de biens, assurances de personnes, banque, épargne, crédit et assistance.

Plus d'informations sur macif.fr

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Macif agit en qualité d'Intermédiaire en Opérations de Banque pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr)



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**



Mutuelle Familiale

Entre nous, la solidarité



NOTRE MUTUELLE, C'EST COMME UNE FAMILLE.

On protège les salariés, on accompagne les acteurs de l'entreprise.
Nous pouvons faire beaucoup ensemble !

(01 55 33 41 27) (www.mutuelle-familiale.fr)

Membre du Groupe
umanens
L'humain a du sens



Merci aux collaborateurs de la Mutuelle Familiale qui ont posé pour ces photos.